

Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du jeudi 04 décembre 2008

Présidence : Monsieur Pascal BLUM, Président.

La Municipalité est au complet.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chers téléspectatrices et téléspectateurs,

Il est 20h00 et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains. Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Jeannette ETAMBA, Marianne SAVARY, Alain ANGELOZ, Patrick-Louis DURUZ, Patrik DURUZ, Raoul IBANEZ, Nunzio INDULZI.

Monsieur le Président :

Se sont excusés :

Madame la Conseillère Marianne SAVARY ; Messieurs les Conseillers : Alain ANGELOZ, Patrik DURUZ, Nunzio INDULZI.

Absents : Madame la Conseillère Jeannette ETAMBA ; Messieurs les Conseillers : Patrick-Louis DURUZ, Raoul IBANEZ.

L'appel nous apprend que le quorum requis est atteint. Je déclare donc la séance ouverte. (93 Conseillers communaux présents).

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2008

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Ce soir j'ai le plaisir de vous accueillir dans cette salle du Conseil qui, bien qu'elle ne soit pas prévue pour une assemblée de 100 Conseillers, nous permet de renouer quelques heures avec un décor historique. A moins d'une farouche opposition de votre part, et sous toute réserve, nous siégerons encore les deux prochaines séances dans cette salle puis nous reprendrons nos quartiers à la Salle des Débats.

Lettre de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER

En date du 15 novembre dernier, j'ai reçu en main propre la lettre suivante :

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai le regret de vous adresser ma démission de la fonction de Syndic que j'occupe depuis le 1^{er} janvier 2002 au sein de la Municipalité, ceci avec effet au 30 juin 2009.

Ma décision fait suite au tragique décès, lors de l'accident de car d'Etroubles le 21 octobre dernier, de M. Jean-Luc POINTET, directeur du bureau d'ingénieurs Jaquier-POINTET SA à Yverdon-les-Bains.

Sollicité par la famille de M. POINTET pour reprendre la responsabilité de cette entreprise, j'ai répondu par l'affirmative pour les raisons suivantes :

La nécessité d'assurer les emplois de plus de vingt collaboratrices et collaborateurs et la poursuite de la formation de plusieurs apprenties et apprentis.

La volonté des enfants de M. Jean-Luc POINTET de reprendre le bureau d'ingénieurs au terme de leurs études en cours.

Mon engagement dans la fondation de cette entreprise en 1979 et dans son développement durant plus de vingt ans aux côtés de mon ancien associé et ami.

La fonction de syndic à plein temps n'étant pas compatible avec la responsabilité de la conduite d'une entreprise, j'ai donc décidé de mettre un terme à cette noble mission au service de la collectivité yverdonnoise.

Le choix de l'échéance de ma démission a été arrêté au 30 juin 2009 afin de permettre la mise sur pied d'une élection complémentaire à la Municipalité dans les meilleures conditions possibles, en fonction du calendrier des scrutins fédéraux et cantonaux à venir. D'autre part, ce délai de sept mois devrait permettre une transmission correcte des dossiers dont j'ai la responsabilité.

Dans les mois à venir, je m'engage à terminer mon mandat avec toute l'énergie nécessaire, en remerciant d'ores et déjà mes collègues de la Municipalité pour leur soutien et leur compréhension.

Suivent les salutations d'usage et s'est signé Monsieur Rémy JAQUIER, Syndic

Monsieur Rémy JAQUIER a accédé au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains le 1^{er} janvier 1998, pour le parti radical. Elu à la Municipalité lors des Elections communales de 2001, Monsieur Rémy JAQUIER a accédé, dans la foulée, à la syndiculture de notre ville

le 1^{er} janvier 2002. Réélu en 2006, Monsieur JAQUIER renonce donc aujourd'hui à terminer son mandat pour les raisons évoquées dans sa lettre de démission.

Au nom du Conseil communal, je tiens à remercier sincèrement et très chaleureusement Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER pour le travail accompli au sein de notre Conseil dans un premier temps, puis au sein de notre Municipalité depuis 7 ans.

Rémy, je dois dire que je comprends très bien ta décision, étant moi-même également à la tête d'une PME (petite et moyenne entreprise, pour les abrégés).

Tu as fait le choix que tout entrepreneur fait au fond de son cœur et de ses tripes lorsqu'une grosse difficulté se présente : assurer la pérennité à long terme de l'entreprise que tu as créée avec ton ami et associé disparu.

D'aucuns diront que la Commune d'Yverdon-les-Bains est aussi une PME ou une PMC (petite et moyenne collectivité, pour les abrégés) qui vaut tout autant qu'on s'en occupe et en assure la pérennité. Certes, et c'est ce que tu as fait durant ces 7 dernières années avec tes collègues de la Municipalité.

Mais, comme disait l'autre, il est beaucoup plus facile de trouver un chef de village, qu'un bon artisan...

Et comme dit Bernard Maître, capital-risqueur français, « la création d'entreprise est probablement l'une des formes les plus élaborées des dernières grandes aventures modernes ».

Rémy, je te présente donc tous mes vœux pour la suite de ton aventure d'entrepreneur...

* * * * *

Election complémentaire d'un Conseiller municipal et d'un Syndic

Dans la foulée de l'événement précédent, j'ai reçu en date du 24 novembre dernier, copie de la lettre adressée à la Municipalité par la Préfecture du district Jura-Nord vaudois concernant l'élection complémentaire d'un Conseiller municipal et d'un syndic.

Je vous lis l'extrait le plus important de cette lettre.

*Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

Suite à la démission de Monsieur Rémy JAQUIER, Syndic, nous vous autorisons à convoquer l'Assemblée de Commune d'Yverdon-les-Bains le dimanche 8 mars 2009 pour procéder à l'élection d'un Conseiller Municipal selon le système majoritaire à deux tours, et le dimanche 17 mai 2009 pour procéder à l'élection du Syndic, majorité absolue au premier tour, relative au second tour.

Les ordres de convocation vous parviennent en deux exemplaires dont l'un d'eux devra être affiché au pilier public au plus tard le lundi 26 janvier 2009 pour l'élection d'un Conseiller municipal et le lundi 30 avril 2009 pour l'élection du Syndic.

* * * * *

Lettre de l'association Tranquillité – Respect - Intégration

En date du 21 novembre dernier, j'ai reçu copie d'une lettre adressée à la Municipalité par l'association Tranquillité – Respect – Intégration au sujet du quartier Pierre-de-Savoie.

Je tiens cette lettre et son annexe à disposition des intéressés sur la table du Bureau.

* * * * *

Lettre de Madame Edith DUC

En date du 29 novembre dernier, j'ai reçu une lettre de Madame Edith DUC, fidèle téléspectatrice de notre Conseil.

Madame DUC, que je profite de saluer, me fait part de quelques recommandations, que je m'efforcerai d'appliquer, au sujet de l'utilisation de mon micro. Elle me transmet également quelques compliments à l'intention de mon prédécesseur, ainsi qu'à celle de certains membres de la Municipalité.

Madame DUC en profite par ailleurs pour rappeler ses doléances au sujet de la rue des Philosophes, doléances qu'elle a déjà transmises à la Municipalité dans le courant de l'été et auxquelles la Municipalité a répondu. Je tiens cette lettre à disposition des intéressés sur la table du Bureau.

* * * * *

Procès-verbal du Conseil

Vous aurez probablement constaté que l'enregistrement vidéo de notre dernier Conseil est en ligne sur le site Internet de la Commune, sous la rubrique « Procès-verbaux du Conseil communal ».

Actuellement, notre secrétariat prépare un essai de PV décisionnel de notre séance du 6 novembre dernier, afin que vous puissiez vous faire une idée de ce que cela pourrait donner.

Comme indiqué lors du précédent Conseil, le Bureau se réjouit d'entendre ou de lire vos commentaires et suggestions au sujet de ces différentes possibilités, et de savoir si la combinaison « Enregistrement vidéo et PV décisionnel » pourrait vous convenir, en lieu et place d'un PV traditionnel au mot à mot.

Nous avons d'ores et déjà reçu l'avis de Monsieur Duplumier, adjoint du Maire de Champagnac-en-Cambrousse, l'organisateur du célèbre Grand Prix de Champagnac, qui craint de perdre l'accès aux charmantes coquilles et autres lapsus verbaux de nos édiles qui semblent être régulièrement nommés en vue de cette distinction !!

* * * * *

Poésie

Aujourd'hui, pour terminer mes communications, je vous lis un premier poème sur le sourire qui pourrait masquer notre tristesse... Il est de Marceline Desbordes-Valmore, une poétesse de la première moitié du 19^e siècle. Il s'intitule :

Tristesse

*Si je pouvais trouver un éternel sourire,
Voile innocent d'un cœur qui s'ouvre et se déchire,
Je l'étendrais toujours sur mes pleurs mal cachés
Et qui tombent souvent par leur poids épanchés.*

*Renfermée à jamais dans mon âme abattue,
Je dirais : " Ce n'est rien " à tout ce qui me tue ;
Et mon front orageux, sans nuage et sans pli,
Du calme enfant qui dort peindrait l'heureux oublié.*

*Dieu n'a pas fait pour nous ce mensonge adorable,
Le sourire défaille à la plaie incurable :
Cette grâce mêlée à la coupe de fiel,
Dieu mourant l'épuisa pour l'emporter au ciel.*

*Adieu, sourire ! Adieu jusque dans l'autre vie,
Si l'âme, du passé n'y peut être suivie !
Mais si de la mémoire on ne doit pas guérir,
À quoi sert, ô mon âme, à quoi sert de mourir ?*

Le second est de René-François SULLY PRUDHOMME, poète de la seconde moitié du 19^e siècle. Il s'intitule :

Joies sans causes

*On connaît toujours trop les causes de sa peine,
Mais on cherche parfois celles de son plaisir ;
Je m'éveille parfois l'âme toute sereine,
Sous un charme étranger que je ne peux saisir.*

*Un ciel rose envahit mon être et ma demeure,
J'aime tout l'univers, et, sans savoir pourquoi,
Je rayonne. Cela ne dure pas une heure,
Et je sens refluer les ténèbres en moi.*

*D'où viennent ces lueurs de joie instantanées,
Ces paradis ouverts qu'on ne fait qu'entrevoir,
Ces étoiles sans noms dans la nuit des années,
Qui filent en laissant le fond du cœur plus noir ?*

*Est-ce un avril ancien dont l'azur se rallume,
Printemps qui renaîtrait de la cendre des jours
Comme un feu mort jetant une clarté posthume ?
Est-ce un présage heureux des futures amours ?*

*Non. Ce mystérieux et rapide sillage
N'a rien du souvenir ni du pressentiment ;
C'est peut-être un bonheur égaré qui voyage
Et, se trompant de cœur, ne nous luit qu'un moment.*



Au point 10 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Intervention de Monsieur le Conseiller Dino PETIT
- Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Yves GUYON
- Une Intervention de Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET
- Un Postulat de Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS
- Une Intervention de Madame la Conseillère Gloria CAPT
- Une Motion de Madame la Conseillère Laurence BALET
- Une Question de Madame la Conseillère Carmen TANNER
- Une Question de Monsieur le Conseiller Daniel BERCHER
- Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ
- Des Remerciements de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ
- Une Question de Madame la Conseillère Emilienne WAGNIERE
- Une Intervention de Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOUUD
- Une Question de Monsieur le Conseiller Yves RICHARD
- Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET
- Une Intervention de Madame la Conseillère Catherine CARP

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le Président :

Nous prenons acte des communications CO08.13 et CO08.14. La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Oui, Monsieur le Président.

En date du 2 décembre dernier, la Municipalité a reçu une lettre du Conseil d'Administration du Centre Thermal qu'elle a estimé devoir vous lire ce soir :

A sa séance du 24 novembre 2008, le Conseil d'Administration de Cité des Bains SA a examiné la situation causée par l'incapacité de travail totale, pour une durée indéterminée, du Directeur de l'établissement Monsieur Patrick DURUZ. Bien que celui-ci n'ait pas encore donné sa démission, il avait annoncé son intention de le faire pour donner une nouvelle orientation à sa carrière. Le Conseil d'Administration l'a par conséquent libéré de son obligation de travailler.

Cité de Bains SA est une entreprise qui compte une centaine de collaboratrices et de collaborateurs. Elle fait appel à une nombreuse clientèle. Elle est subdivisée en plusieurs secteurs. Elle est responsable d'associations médicales du Centre thermal qui assurent les Services médicaux et de physiothérapie. De nombreux dossiers méritent un suivi journalier. D'autres nécessitent des contacts fréquents avec les services cantonaux, communaux, et autres institutions, comme les caisses maladies, les établissements bancaires, les assurances, les annonceurs et fournisseurs. D'importants travaux de rénovation et d'amélioration du bâtiment lui-même et des bassins sont programmés.

Dans un premier temps, les activités courantes ont été confiées à un bureau du Conseil d'Administration, auxquels ont été adjointes les deux responsables de la Comptabilité et des Ressources humaines. Cet aménagement ne peut être que provisoire, compte-tenu de l'importance des dossiers à traiter. Cela étant, le Conseil d'Administration a décidé :

1. de préparer les documents en vue de la mise au concours du poste de directeur/trice du Centre Thermal dans le courant de l'année 2009.
2. de mandater dans l'intervalle le vice-président du Conseil d'Administration, Monsieur Olivier KERNEN pour, en cette qualité et à temps partiel, gérer les affaires courantes et faire un lien entre le Conseil d'administration, respectivement son bureau et les collaboratrices et collaborateurs de l'établissement.

Suivent les salutations d'usage et s'est signé : Cité des bains SA Yverdon-les-Bains, Paul-Arthur TREYVAUD, Président.

Monsieur le Président :

Nous abordons maintenant les différents rapports des commissions en commençant par le préavis du point 5.

5. PRÉAVIS N° PR08.46PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 200'000.-- POUR LE RACHAT DE LA MOITIÉ DES PARTS DE LA SOCIÉTÉ IMPLÉNIA DEVELOPPEMENT AG DANS LA COPROPRIÉTÉ DU PST (PARC SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE)
📖 MONSIEUR VASSILIS VENIZELOS, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES, RAPPORTEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Vassilis VENIZELOS, ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1, la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité moins une abstention.

La discussion est ouverte sur l'article 2, la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité moins une abstention.

La discussion est ouverte sur l'article 3, la parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté** à l'unanimité moins une abstention.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.46PR est accepté** à l'unanimité moins une abstention.

Je remercie la Commission des affaires immobilières pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des affaires immobilières, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à acquérir, au nom de la Commune, la moitié des parts de copropriété détenues par Implenia développement AG, Implenia Development SA et Implenia Development Dietlikon dans la copropriété du PST soit 2'475 parts sur les 480'528 que compte en tout cette copropriété.
- Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 200'000.-- lui est accordé à cet effet.
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte 5304 « PST Rachats parts Implenia ».

6. PRÉAVIS N° PR08.47PR CONCERNANT LA FIXATION DE LA RENTE ANNUELLE DE DEUX DROITS DE SUPERFICIE DANS LA ZONE D'ACTIVITE DES CHAMPS-LOVATS.
📖 MONSIEUR VASSILIS VENIZELOS, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES, RAPPORTEUR

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Vassilis VENIZELOS, donne lecture des conclusions de ce rapport ainsi qu'un complément.

Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Permettez-moi d'apporter un complément au rapport. La commission était unanime moins une abstention sur le fait qu'il était nécessaire d'aligner l'ensemble des droits de superficie sur le secteur. Néanmoins, une remarque a été mentionnée en commission que je n'ai pas répétée dans le rapport ; je me permets de la mentionner ici oralement.

L'ensemble de la Commission des affaires immobilières se réjouit d'avoir un secteur qui renforce le tissu économique régional, qui permet un développement de la diversité économique, néanmoins ce secteur qui est situé en bordure de la ville nécessite, à l'unanimité de la commission, une attention et un soin particuliers notamment dans l'aménagement des espaces publics et le traitement des abords du secteur. C'est une simple remarque. Nous espérons que la Municipalité trouvera le moyen de mettre en valeur ce site de façon à ce qu'une des portes de la Ville puisse être un peu plus accueillante qu'actuellement.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1, la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité moins quelques abstentions.

La discussion est ouverte sur l'article 2, la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité moins quelques abstentions.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.47PR est accepté** à l'unanimité moins quelques abstentions.

Je remercie la Commission des affaires immobilières pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des affaires immobilières et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à réduire à Fr. 4.80/m² la redevance annuelle à percevoir pour les droits de superficie de la zone d'activités des Champs Lovats à :

- DDP 5219 de 3'044 m² accordé à Gaillard et Hiertzeler S.A.
- DDP 4507 de 985 m² accordé à l'hoirie Silvio Vinci, carrossier

Article 2 : La Municipalité est autorisée à vendre, au prix de Fr. 140.-/m², à l'hoirie Silvio Vinci ou à son nommable, la part de la parcelle communale n° 575, sise aux Champs-Lovats, et grevée du droit de superficie n° 4507 de 985 m² en faveur de ladite hoirie.

**7. PRÉAVIS N° PR08.48PR CONCERNANT L'ABROGATION DU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ, EN RAISON DE L'ADOPTION DE NOUVELLES CONDITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU RACCORDEMENT, À L'UTILISATION DU RÉSEAU ET À L'APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS.
📖 MADAME LAURENCE BALET, RAPPOTRICE.**

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Laurence BALET, Hélène GRAND-GREUB, Jacques FIVAZ remplaçant Magrieta DONKER, Charles FORESTIER, Daniel HOFMANN, Jean-Louis KLAUS, Jean-Louis VIAL, Michel WERKLE, David WULLIAMOZ.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Madame Laurence BALET ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1, la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité moins une abstention.

La discussion est ouverte sur l'article 2, la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité moins une abstention.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.48PR est accepté** à l'unanimité moins une abstention.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Le règlement pour la fourniture d'énergie électrique du 1er novembre 1956 est abrogé.

Article 2 : Il est pris acte de l'adoption par la Municipalité des « Conditions générales de la Commune d'Yverdon-les-Bains, Service des Energies (SEY), relatives au raccordement, à l'utilisation du réseau et à l'approvisionnement en énergie électrique » annexées à ce préavis

**8. PREAVIS N° PR08.49PR CONCERNANT LA CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ ENERGIE NATURELLE MOLLENDRUZ SA ET L'OCTROI D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR.15'000.-- POUR LA SOUSCRIPTION D' ACTIONS DE CETTE SOCIÉTÉ.
📖 **MONSIEUR LAURENT GABELLA, RAPPORTEUR.****

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Marianne SAVARY, Josy TESSA, Giuseppe ALFONZO, Charles FORESTIER, Laurent GABELLA, Jean-Yves GUYON remplaçant Jean-Louis KLAUS, Bexhet HALIMI, Alain WILLOMMET, Jérôme WULLIAMOZ.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Laurent GABELLA ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1, la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité moins une abstention.

La discussion est ouverte sur l'article 2, la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité moins une abstention.

La discussion est ouverte sur l'article 3, la parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté** à l'unanimité moins une abstention.

La discussion est ouverte sur l'article 4, la parole n'est pas demandée, **l'article 4 est accepté** à l'unanimité moins une abstention.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis, la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.49PR est accepté** à l'unanimité moins une abstention.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à participer, au nom de la Commune, à la création de la société « Energie Naturelle Mollendruz SA ».
- Article 2 : La Municipalité est autorisée à signer les statuts et la convention d'actionnaires annexés au présent préavis.
- Article 3 : Un crédit d'investissement de CHF 15'000.- est accordé à la Municipalité pour souscrire des actions de la société « Energie Naturelle Mollendruz SA ».
- Article 4 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 915.3201 « Parts de sociétés ».

9. NOMINATION DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'ANNÉE 2009.

Monsieur le Président :

Selon l'article 36 de notre règlement, la Commission de gestion est élue pour une année. Il convient donc de la réélire pour l'année prochaine.

Je vous rappelle que cette commission est composée de 9 membres et d'un suppléant par formation politique représentée, soit 7 suppléants.

J'attends vos propositions.

Monsieur Christian PAULI :

Le groupe S+E vous présente la candidature de :

Membre : Madame Martine FREY-TAILLARD

Suppléante : Madame Soufïa FEKIH

Monsieur Jean-Claude RUCHET :

Le groupe Socialiste vous présente les candidatures de :

Membres : Madame Josy TESSA
Monsieur Jean-Yves GUYON
Monsieur Thierry GABERELL

Suppléant : Monsieur Jean-Marc COUSIN

Madame Carmen TANNER :

Le groupe des Verts vous présente la candidature de :

Membre : Madame Anne LEUENBERGER

Suppléante : Monsieur Sylvain PITTET

Monsieur Jean-Louis VIAL :

Le groupe UDC vous présente la candidature de :

Membre : Monsieur Samuel GURTNER

Suppléant : Monsieur Daniel BERCHER

Monsieur Jean-Luc RAYMONDAZ :

Le groupe Radical vous présente la candidature de :

Membre : Monsieur Eric GENTIZON

Suppléant : Monsieur Steves BUCHS

Monsieur Dominique VIQUERAT :

Le groupe Libéral vous présente la candidature de :

Membre : Madame Catherine CARP

Suppléant : Monsieur Pierre-André MICHOU

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

Le groupe UDF vous présente la candidature de :

Membre : Madame Maryse SCHNEIDER

Suppléant : Monsieur David WULLIAMOZ

Monsieur le Président :

Comme nous sommes en présence d'autant de candidatures qu'il y a de postes à pourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée, conformément à l'art. 41 de notre règlement.

Je vous rappelle les noms qui m'ont été proposés :

Membres : Mesdames Catherine CARP, Martine FREY-TAILLARD, Anne LEUENBERGER, Maryse SCHNEIDER, Josy TESSA et Messieurs Thierry GABERELL, Eric GENTIZON, Samuel GURTNER, Jean-Yves GUYON.

Suppléants : Madame Soufia FEKIH et Messieurs Daniel BERCHER, Steves BUCHS, Jean-Marc COUSIN, Pierre-André MICHOU, Sylvain PITTET, David WULLIAMOZ.

Résultat du vote à main levée : tous les candidats sont élus à l'unanimité.

Monsieur le Président :

Notre Commission de gestion est donc nommée pour l'année 2009. Je félicite toutes ces candidates et candidats, et leur souhaite des travaux fructueux.

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.**Une intervention de Monsieur le Conseiller Dino PETIT (Doléances sur la commission du PR08.17PR)**

Je vais rompre avec les habitudes de ce Conseil et mes habitudes personnelles, puisque les habitudes du Conseil font qu'un Conseiller intervient depuis sa place et que normalement j'interviens sans note, ayant la chance d'avoir les idées assez claires en règles générales. Si j'interviens avec quelques notes c'est que le sujet présente, à mon sens et pour ma sensibilité, une certaine gravité. Je me permettrais donc de lire un texte que j'ai composé aujourd'hui même et ruminé depuis quelques semaines.

Mon intervention de ce soir a un caractère exceptionnel. Je crois qu'elle n'a pas de précédent et j'espère qu'il n'y aura plus jamais lieu d'en faire une semblable.

Il s'agit pour moi de faire réhabiliter une de nos collègues qui, dans les travaux d'une commission a été blessée, injuriée, humiliée !

Les faits, tout d'abord, la commission, c'est celle des sports nautiques des Quatre vingt, désormais surnommée commission de la gouille.

Les circonstances : la commission se réunit une fois encore le 11 novembre parce qu'elle n'a pas pu se départager et qu'une majorité doit, selon notre règlement, pouvoir se prononcer.

Les débats commencent péniblement : une Conseillère, adepte frénétique des moyens de transports individuels, s'offre le luxe de 45 minutes de retard que la conjugaison du M2 et des CFF nous aurait avantageusement épargné.

La composition de la commission a changé : une Conseillère qui ne pouvait se libérer a usé de ses droits civils et politiques pour en mandater une autre, du même parti. Cette dernière, au bénéfice d'un droit de représentation illimité se présente, signe la liste de présences et participe normalement aux débats.

C'est alors que la retardataire demande une suspension de séance pour, dit-elle, que la droite puisse se concerter, ce qui n'est guère une coutume chez nous.

La séance reprend et tout dérape : la Conseillère remplaçante n'a plus de nom, elle devient : "cette dame" avec nuance de mépris dans l'expression. Pire encore, on lui conteste le droit de voter ! Cette Conseillère qui siégeait à mes côtés n'a pas osé voter ce soir.

Comme la présidence est en mains de la fameuse "droite" chère à notre retardataire, la minorité devient minorité de blocage en refusant toute entrée en matière sur un quelconque vote.

On s'en sortira en demandant à l'Etat un avis de droit qui, en fin de compte, n'en est pas un. Je tiens à la disposition de tout le Conseil la signifiante que nous avons reçue des services de l'Etat. C'est une pauvre sortie.

Quelle leçon tirer de ce pitoyable événement ?

Une Conseillère, vérification faite, mieux élue que ses détracteurs, a été muselée, insultée, humiliée.

La frénésie mise à bafouer toute correction démocratique laisse à penser que le mobile de ceux qui en sont à l'origine relève plus de bas intérêts financiers que de l'engouement idéal pour une activité sportive, somme toute très marginale. Je demande donc ce jour la réhabilitation de cette Conseillère.

Je demande, par un vote de principe, que notre Conseil confirme que "cette dame" porte bien le nom de Corinne LACHAT ; que Corinne LACHAT est Conseillère communale à part entière et que comme telle, elle a droit de vote en commission comme en plénum.

Monsieur le Président :

Donc si je vous entends bien, vous demandez au Conseil, et je le laisserai se prononcer là-dessus, de confirmer que Madame Corinne LACHAT est Conseillère communale à Yverdon-les-Bains ?

La discussion est ouverte sur cette proposition de Monsieur le Conseiller Dino PETIT.

Madame la Conseillère Gloria CAPT :

Je suis extrêmement surprise par l'intervention de Monsieur le Conseiller Dino PETIT qui évidemment ne retrace que les choses de son point de vue. Il oublie d'expliquer son comportement lors de cette commission, son comportement très peu adéquat, je ne le décrirai pas parce que je ne veux pas faire honte à ce Conseil.

Toujours est-il que Monsieur le Conseiller Dino PETIT tronque complètement l'avis de droit que le SECRI a donné. Je vous en donne lecture parce que je crois qu'il est important que vous en ayez connaissance après les difficultés que nous avons eu à mener les débats en commission et je peux vous assurer que Monsieur Dino PETIT n'a pas aidé à la sérénité des débats.

Je vous lis l'avis de droit qui a été donné par le SECRI . C'est donc un avis de droit qui a été remis au Président de la commission, Monsieur David WULLIAMOZ :

Monsieur,

Le chef du Service des Communes et des relations institutionnelles a chargé le secteur juridique du dit service de répondre à votre email du 17 novembre 2008.

Il sied de préciser à titre préalable que le secteur juridique du Service des communes et des relations institutionnelles (SECRI), lorsqu'un membre d'une autorité communale lui pose la question, se limite à donner des indications et conseils sur le plan de la légalité sans toutefois donner des indications et conseils sur l'opportunité de faire tel ou tel acte ou de prendre telle ou telle décision. Nous le savons parce que le Président du Conseil

communal avait demandé l'avis du SECRI à l'époque, que votre premier rapport de commission a été déclaré irrecevable et que la commission dont vous êtes le rapporteur a été invitée à déposer un second rapport. Nous constatons que le résultat des votes de la commission est le même que lors du dépôt du premier rapport : quatre voix pour le préavis, quatre voix contre, et une abstention.

Cette situation particulière appelle les remarques suivantes :

- 1. Un membre d'une commission ne saurait être contraint par les autres membres de la commission ou par qui que ce soit, à changer son vote sur une question. Dans ces conditions, il n'apparaît pas souhaitable que le préavis litigieux soit soumis en commission de nombreuses fois au vote jusqu'à ce que de guère lasse un membre de la commission change de camp.*
- 2. Il n'est pas possible de déposer un rapport de minorité puisqu'il n'y a pas de minorité.*
- 3. Il n'apparaît non plus pas souhaitable de changer la composition de la commission. En effet on ne peut pas choisir les membres d'une commission en fonction des conclusions du rapport qu'on souhaite obtenir. Et dans le cas présent, c'est bien ce qu'on voudrait : que la commission se prononce pour ou contre le préavis. D'ailleurs, changer la composition de la commission risquerait de poser une autre question difficile à résoudre : selon quels critères choisir le ou les nouveaux membres de cette commission.*
- 4. Une solution pourrait consister à déposer deux rapports comportant une partie générale identique, explication du contexte, explication des circonstances ayant conduit au dépôt de deux rapports puis une motivation particulière à chaque rapport, puis les conclusions particulières à chaque rapport.*
- 5. Il ne serait peut-être pas superflu de se demander si le règlement du Conseil communal ne devrait pas être modifié pour éviter ce genre de situation à l'avenir en prévoyant une disposition accordant une voix prépondérante au rapporteur de la commission en cas d'égalité de vote. A cet égard le SECRI prend bonne note que cette question se pose aussi concernant les règlements type pour les Conseils communaux et généraux qu'il met à disposition des communes sur son site internet.*

Ainsi, vous le voyez, c'est avec raison que cet avis de droit a été demandé, parce que Monsieur PETIT voulait nous obliger à revoter alors qu'il n'y a pas à revoter puisque nous avons déjà voté et en plus dans une composition différente, alors même que c'est totalement insoutenable.

Et cela m'a paru insoutenable de même qu'à plusieurs autres membres, raison pour laquelle nous avons demandé la suspension de la commission jusqu'à droit connu sur cet avis de droit. Et bien aujourd'hui nous l'avons, et nous entendons le SECRI : on ne peut pas Monsieur PETIT, qu'il vous plaise ou vous déplaise, on ne peut pas faire comme on veut dans une commission.

Monsieur le Président :

La discussion est toujours ouverte sur la proposition de Monsieur le Conseiller Dino PETIT de confirmer le statut de Madame la Conseillère Corinne LACHAT.

Monsieur Jean-Huques SCHULÉ :

Je ne vais pas me mêler de cette gué-guerre, mais j'aimerais qu'on me trouve dans le règlement si la demande de Monsieur Dino PETIT peut se concrétiser par ce qu'on va faire toute à l'heure.

A mon avis c'est une erreur. On peut dépouiller le règlement, article 44, 45, 46, on n'a jamais vu ça ! Est-ce que cela ne peut pas s'arranger à l'amiable parce que là, on fait un grand déballage, personne n'y comprend rien, je ne parle pas de nous, je parle de ceux qui nous écoute et qui nous regardent ! Je trouve cela un peu lamentable. Alors je demande à Monsieur le Président peut-être de faire une pause, de 5 minutes et qu'on nous sorte le règlement pour la réhabilitation d'une ou d'un conseiller. Cela ne s'est jamais vu, peut-être c'est une première, mais moi je veux qu'on applique le règlement.

Monsieur le Président :

Cette possibilité ne se trouve pas dans le règlement, mais il se trouve à un autre endroit dans le règlement que c'est l'assemblée qui décide comment elle procède. Donc la discussion est toujours ouverte, je vous laisse vous prononcer là-dessus : est-ce que vous entendez faire cette votation ou non ?

Monsieur le Conseiller Dino PETIT :

Je ne peux quand même pas laisser dire n'importe quoi. Il n'y en a quand même qui n'ont pas peur du ridicule.

Tout d'abord, quand on demande un avis de droit, on pose des questions. Alors je vais vous lire comment on a demandé l'avis de droit, retenez-vous de rire. Monsieur le Président de la Commission a fait son boulot au mieux, moi je l'admire parce qu'il doit être très mal, et je suis vraiment admiratif face à son travail, je ne l'attaque pas du tout, mais....

A l'attention de Monsieur Eric Golaz,

Cher Monsieur Golaz,

En tant que rapporteur d'une commission tombée dans une impasse, je fais appel à vous et je vous demande de donner votre avis de droit concernant le sujet suivant :

Suite à un vote d'une commission du Conseil communal nos résultats étaient 4 pour, 4 contre et une abstention, notre règlement ne donnant aucune voix prépondérante au rapporteur de la commission, ce qui est normale, en gros, chez nous, doit-on produire deux rapports de minorité, ou revoter. Si c'est le deuxième cas que vous recommandez, doit-on ré ouvrir la discussion. Est-ce que la composition de la commission peut changer ?

Mais avec des éléments comme cela on ne peut pas demander un avis de droit. L'avis de droit, enfin le « machin où c'est écrit », dit clairement : *se limite à donner des indications sur le plan de la légalité sans toutefois donner des indications ou conseils sur l'opportunité*. Il n'y a pas un seul avis sur le plan de la légalité. Il n'y a pas un article cité ! C'est du grand guignol, cet avis de droit ! Et nous en discuterons en commission.

A part cela, Madame CAPT, qui a empêché le revote ?

Madame LACHAT était représentante d'une personne qui avait le droit de vote, vous n'aviez pas à bloquer ce vote ! Qui parle de contrainte ? Nous n'avons pas parlé de contrainte ! Nous avons une conseillère communale qui avait changé d'avis, et cela ne vous arrangeait pas, et c'est tout. Mais votre comportement n'en a pas moins été lamentable dans cette affaire-là, parce qu'il a montré le mépris que vous aviez pour toute personne qui n'est pas de votre classe sociale !

Huées

Monsieur le Président :

Je suis en train de chercher l'article qui me permet d'interrompre cette discussion stérile. Je demande un instant.

Oui, c'est l'article 28. Donc, je me permets d'interrompre cette discussion qui est stérile et qui n'amènera rien du tout. Je ne propose plus de faire cette votation au niveau du Conseil et je demande à la commission de régler ses problèmes internes elle-même. Si elle n'y parvient pas, le bureau se chargera d'en nommer une autre !

La discussion est close.

Applaudissements

Monsieur le Conseiller Dino PETIT :

Je remercie Monsieur le Président.

* * * * *

Une question de Monsieur le Conseiller Jean-Yves GUYON (Deux passages pour piétons)

J'ai une simple question au sujet de deux passages pour piétons.

Je me suis approché de personnes fréquentant ces passages, ils m'ont tous dit la même chose, ils manquent vraiment de visibilité.

Moi-même, j'ai assisté à un accident mortel sur ce passage il y a à peu près 7 mois. Il s'agit du passage de la rue des Bouleaux 8 devant chez moi. Oui, un panneau de publicité masque la visibilité. Il se trouve à 1.60m du passage et à 0.40 m de la route. Quelques fois une voiture se trouve encore sur le trottoir puis toutes les semaines des conteneurs à ordures.

Le deuxième se trouve un peu plus loin, il traverse la rue Curtil Mallet. Là, huit voitures se parquent en permanence du côté gauche, nous devons avancer deux mètres avant de traverser et être vus par les voitures.

J'ai fait quelques photos que je vous remets bien volontiers. J'ai aussi des brochures de presse où le TCS a fait une étude sur la sécurité des passages piétons, aussi en Suisse.

Je demande au Conseil et à vous les Municipaux de regarder ce problème et d'étudier ces deux cas.

Par exemple nous pouvons supprimer ou déplacer ce panneau et supprimer le parcentage de ces huit voitures.

En attendant vos réponses, je vous remercie.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je prends volontiers acte de votre question, j'irai voir avec la direction de police et je me chargerai d'amener les corrections qui sont nécessaires sur les deux passages en questions et ceci aussi en collaboration avec mon collègue Monsieur BURKHARD puisque visiblement il y peut-être aussi un brin de solution du côté du Service des travaux. Merci.

* * * * *

**Une intervention de Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET
(Demande d'augmentation de subventions Croix-Rouge pour l'aide au maintien à domicile des personnes âgées ou gravement atteintes dans leur santé)**

Madame Madeleine LECHMANN du groupe des Verts et moi-même avons été approchées par la Croix-Rouge Vaud, concernant une demande d'aide financière refusée par la Municipalité pour 2009, et c'est au nom de toutes les deux que j'interviens ce soir.

Je commencerai par un bref descriptif de la situation.

Depuis plusieurs années, au travers de son centre régional d'Yverdon-les-Bains, la Croix-Rouge vaudoise intervient auprès des enfants et des personnes âgées dans notre ville.

Pour les services de garde d'enfants, la Municipalité accorde à la Croix-Rouge une subvention annuelle de Fr. 5'000.--, mais ne soutient pas financièrement la prestation « Présence Croix-Rouge » qui offre un service de bénévoles qui s'adresse principalement aux personnes malades ou âgées, dans le but de leur maintien à domicile.

« Présence Croix-Rouge » est un service qui s'est fortement développé ces dernières années.

Les demandes ont considérablement augmenté de la part des utilisateurs, et c'est ainsi que près de 2'600 heures par an sont consacrées, par plus de 40 bénévoles, à l'aide d'une nonantaine de personnes, âgées ou gravement atteintes dans leur mobilité.

Ce service leur permet de pouvoir continuer à vivre dans leurs murs.

Les prestations fournies sont les suivantes :

- Accompagnement à un rendez-vous
- Accompagnement en promenade
- Accompagnement en commissions ou faire des courses pour la personne
- Présence, compagnie
- Aides diverses

La demande ne cesse d'augmenter. Ceci, probablement, à cause du fait que tous les intervenants professionnels rationalisent leurs prestations et n'interviennent plus que dans un cadre stricte de soins.

La coordination d'une telle quantité de prestations et d'intervenants, ainsi qu'une formation de qualité des bénévoles a un coût : la prestation apportée à Yverdon s'élève à près de Fr. 70'000.-- par an.

La Croix-Rouge rencontre de graves difficultés financières à suivre cette évolution. Pour le budget 2009, Fr. 37'000.-- restent à trouver, sans lesquels ces services seront gravement remis en question.

Le maintien à domicile est la solution la plus économique en matière de coûts. C'est aussi la plus appréciée, en matière de qualité de vie, par les personnes âgées.

Les prestations fournies par les bénévoles Croix-Rouge, formés, sont organisées et de qualité, pour un coût, somme toute, peu élevé.

Elles répondent à un besoin social fondamental et s'adressent aux personnes âgées pour lesquelles nous nous devons de lutter contre l'isolement.

C'est pour cela que nous demandons instamment à la Municipalité de reconsidérer sa décision de non-entrée en matière pour une aide à ces prestations.

Dans ce but, nous demandons également que notre Conseil soit informé, dans un délai raisonnable, du catalogue détaillé des prestations sociales offertes dans ce domaine, et subventionnées ou financées par notre Commune.

Madame la Municipale Nathalie SAUGY :

La direction de la Croix-Rouge vaudoise nous a fait part de ses soucis financiers ce printemps lors de l'élaboration du budget 2009. L'antenne yverdonnoise, comme l'a souligné Madame la Conseillère, offre à la population diverses prestations, telles que : baby-sitting, garde d'enfants malades, parents rescouse, service de visites bénévoles aux personnes âgées.

Fondée sur l'entraide et une meilleure qualité de vie, toutes ses prestations avaient trouvés leur propre financement jusqu'alors. En ce qui concerne notre Commune, nous soutenons, nous l'avons dit, la prestation garde d'enfant malade, à raison de Fr. 5000.-- par année depuis 2005. Cette subvention est incluse dans le poste budgétaire 710.3193.01.

Récemment, la Fondation pour l'accueil de jour des enfants, (FAJE), a lancé un mandat d'études au niveau cantonal pour évaluer les besoins en matière de garde d'enfants malades et déterminer quelle organisation et quels financements doivent être dégagés pour assurer cette prestation au meilleur rapport qualité-prix.

Les résultats de l'étude devraient nous être communiqués dans le premier semestre 2009. Une des solutions envisagée serait d'inclure cette prestation dans les réseaux d'accueil existant. Les modalités de financement ne sont toutefois pas encore définies. Ce dossier est donc en suspens.

En ce qui concerne le secteur bénévolat-Croix Rouge, une demande d'aide de Fr. 37'300.-- destinée à couvrir le déficit de la prestation à Yverdon-les-Bains nous a été adressée. Selon les données communiquées, nous pouvons relever que 85 bénéficiaires ont bénéficié justement de 2'450 heures de bénévolat en 2007. Les estimations 2009 sont fixées à 93 bénéficiaires pour 2'600 heures.

Pour 2009, la coordination de ce travail et les frais d'infrastructure totalisent Fr. 60'741.-- , montant duquel il faut déduire une subvention de l'OFAS de Fr. 23'400.--.

Ces chiffres nous ont laissés perplexes. Si l'on considère qu'une prestation de bénévolat représente en moyenne une demi-journée, soit 4 heures, ce sont 650 prestations qui devraient être organisées en 2009, à raison d'environ Fr. 100.-- la prestation. On peut donc constater que si le bénévolat est un acte gratuit de la part des bénévoles eux-mêmes, il induit, selon l'organisation mise en place par la Croix-Rouge, un coût important pour l'organiser.

Il convient de relever également que le financement du secteur bénévolat est un problème global pour la Croix-Rouge qui a budgété une perte nette de Fr. 242'000.-- sur l'ensemble du canton.

D'après les contacts établis à ce jour, les autres grandes communes du canton hormis Lausanne, n'envisagent pas non plus d'assumer le déficit de cette prestation.

Actuellement le DSAS et le Conseil de politique social dressent un inventaire de toutes les prestations incluses dans la factures sociale ainsi que celles payées à bien plaisir par les communes directement aux associations. But de l'opération : clarifier les mécanismes de financement et éviter les doublons, soit les risques pour certaines communes de passer deux fois à la caisse pour la même prestation.

Compte tenu des autres priorités qui ont été fixées pour élaborer le budget 2009 des affaires sociales, (notamment l'accueil de la petite enfance + Fr. 500'000.-- net, pôle Yverdon-intégration, aide individuelle au logement), nous avons dû faire des choix et écarter des nouvelles demandes qui ne relèvent pas des obligations légales attribuées aux communes.

Vu ce qui précède, nous pouvons constater que le déficit budgété du bénévolat-Croix-Rouge n'est pas spécifique à Yverdon. Il s'agit d'un problème structurel, qui mérite une réorganisation complète de ce secteur sur le plan vaudois, ainsi que de nouvelles règles de financement transparentes entre l'OFAS, qui ne cesse de transférer ses charges sur le canton suite à la RTP, l'état de Vaud et les communes.

Néanmoins, la Municipalité est prête à reprendre les discussions avec la Croix-Rouge, en fonction de l'avancement sur le plan cantonal, de l'étude en matière de garde d'enfants et de celle sur l'organisation des prestations sociales.

Concernant votre dernière demande je vous informerai lors d'une prochaine séance du catalogue des prestations sociales financées par la Commune.

Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Peut-être n'ai-je pas bien compris la fin ; sur quels objets la Municipalité entend-elle revoir sa position en fonction des suites ?

Madame la Municipale Nathalie SAUGY :

Suivant ce qui se dégage de l'avancement des deux études dont je vous ai parlé, la Municipalité pourra reprendre les discussions avec la Croix-Rouge pour évaluer les besoins financiers.

Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je remercie Madame la Municipale de sa réponse.

J'entends beaucoup de chiffres, je vois qu'on se met aussi derrière quelque chose de global, je vois bien que c'est quelque chose de structurel. Moi, ce que je vois au travers de tout cela, c'est le besoin d'une population âgée, souvent isolée, qui a une forte demande dans ce secteur, et je me réjouis que la Municipalité reste ouverte à d'éventuels retours sur sa décision. Je vous remercie.

* * * * *

Un postulat de Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Pour un diagnostic énergétique des bâtiments de la Ville)

Les déperditions de chaleur liées aux défauts de construction et d'isolation ont un effet sur les budgets de chauffage et sur l'environnement. Pour faire le point sur l'état général du bâti et disposer d'une vision comparative, plusieurs villes suisses et européennes ont fait mesurer les niveaux de déperdition thermique de leurs bâtiments. La thermographie aérienne permet de mettre en évidence les défauts d'isolation des toitures et offre la possibilité de dresser un diagnostic rapide, précis et bon marché de la performance énergétique du bâti local.

La thermographie aérienne fournit une carte de la ville avec des images infrarouge. Cet outil présente plusieurs avantages :

- Il permet d'affiner la connaissance du patrimoine local.
- Il permet de définir des priorités d'investissement
- Il permet d'engager un programme de sensibilisation
- Il fournit à tous les propriétaires un état des pertes de chaleur par les toits.

La Ville de Neuchâtel a récemment entrepris cette opération. Les quatre cents immeubles de la ville ont été photographiés à l'infrarouge, et les résultats ont été mis à disposition des citoyens.

Cette démarche est une étape importante vers une amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments d'une ville. L'image thermographique permet ainsi de déceler un symptôme, qui devra être interprété et approfondi par l'analyse d'un spécialiste. Ce diagnostic devrait être ensuite suivi par l'élaboration d'un programme d'actions visant à améliorer l'isolation des bâtiments.

Nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité d'effectuer une thermographie aérienne de la ville d'Yverdon-les-Bains en évaluant le coût d'une telle opération et en explorant les possibilités de subventions cantonales, fédérales, voire européenne.

Monsieur le Président :

Nous sommes donc en présence d'un postulat au sens de l'article 62, et une proposition de renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude.

La discussion est ouverte sur ce postulat et son renvoi à la Municipalité :

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La Municipalité examinera avec intérêt le postulat si vous l'acceptez. Elle n'a pas d'opposition à ce que vous l'acceptiez. J'imagine que cela a un coût, et il n'est pas exclu que ce coût oblige la Municipalité, si elle donne suite au postulat, à repasser devant votre Conseil pour demander un crédit.

Je crois savoir que le coût est relativement important. Vous avez peut-être à l'esprit la photographie qui avait été prise du Palais Fédéral à Berne où on voyait que ce bâtiment s'élevait au-dessus de tous les toits de la ville fédérale, qu'il était extraordinairement rouge, de telle sorte qu'on avait l'impression qu'il chauffait toute la Place Fédérale et la moitié du canton de Berne.

Il est vrai que ce genre de photographie peut être utile, d'un point de vue général, global et du point de vue de l'écologie. Les renseignements que ce genre de photographie peut donner sont très certainement intéressants. Ils profitent non seulement à la totalité de la population mais aussi aux propriétaires privés.

Nous pouvons donc nous demander dans quelle mesure il appartient au secteur public d'intervenir dans ce domaine. Nous sommes un peu à la limite entre le privé et le public. Et nous ne voudrions pas non plus que certains propriétaires privés tirent argument de la photographie qui aurait été prise par la Commune pour faire varier le prix de leur immeuble en fonction d'autres critères que les prix du marché.

Enfin, il y a toute une série de problèmes intéressants qui peuvent être évoqués, et la Municipalité, je l'imagine, à moins que mes collègues n'émettent de vives protestations, vous recommande d'accepter ce postulat.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée.

Résultat du vote : la prise en considération de ce postulat, soit : « Pour un diagnostic énergétique des bâtiments de la Ville » **et son renvoi à la Municipalité sont acceptés** à l'unanimité moins quelques abstentions.

* * * * *

Une intervention de Madame la Conseillère Gloria CAPT (Musée des Beaux-Arts à Yverdon?)

C'est avec regret que le groupe radical et le groupe libéral, au nom desquels j'interviens, ont pris acte du rejet du crédit d'étude pour le projet de Musée cantonal des Beaux-Arts, à Lausanne.

L'analyse de ce rejet à une très courte majorité démontre que ce n'est pas tant la construction d'un nouveau musée qui a déplu que l'emplacement choisi par le canton. En effet, tout le monde s'accorde à dire que le canton n'a pas, à l'heure actuelle, un Musée des Beaux-Arts digne de ce nom, car il n'a pas l'espace nécessaire pour exposer convenablement ses œuvres.

L'exiguïté de ce musée ne date pas d'hier puisqu'il est déjà à l'étroit depuis 1926. Il est impossible, et tout à fait regrettable pour tout le monde de ne pas pouvoir découvrir les merveilleuses œuvres de notre patrimoine. Il faut savoir que seulement 2 % des œuvres appartenant au musée sont exposées alors que la plupart des musées en exposent au minimum 10%. Mais pire, les conditions de présentation et de conservation de ces magnifiques œuvres ne sont pas adéquates : 8'600 œuvres dorment aujourd'hui dans les caves du Palais de Rumine.

Le groupe radical et le groupe libéral ne veulent pas croire que ce rejet, qui semble, encore une fois, être dû à l'emplacement proposé pour le futur musée, soit abandonné ou qu'il dorme dans un tiroir pour des années. Le groupe radical et le groupe libéral estiment donc qu'il ne faut pas se laisser abattre et qu'il faut penser à une nouvelle solution dès maintenant. Il y a en effet urgence, car comme vous l'avez tous appris, le Conseil de la Fondation de soutien au Musée a d'ores et déjà annoncé sa dissolution dès le résultat de la votation connue.

La Fondation Planque, qui avait promis d'y déposer sa collection d'art moderne, devait réévaluer sa décision hier. Celle-ci n'est pas encore connue. Deux grandes collectionneuses, Mesdames Dubois et Pauli, sont également en train de réévaluer leur décision de donner leur collection. Il faut donc être pro-actif et dynamique sur ce dossier.

Yverdon-les-Bains est la deuxième ville du canton. C'est une ville magnifique qui réunit de nombreux atouts. Elle est au bord d'un lac et les montagnes sont proches. Elle est située au Carrefour des routes nationales en direction de Berne, du Valais, de Neuchâtel et de la France voisine. Elle a un château et un musée d'histoire, la Maison d'Ailleurs, un des seuls musées de science fiction au monde, qui abrite aujourd'hui l'Espace Jules Verne. Il y a également le Musée Suisse de la Mode, unique musée de la mode dans toute la Suisse, qui, disons-le en passant, est bien mal logé. Un Musée des Beaux-arts ne serait qu'un complément naturel à toutes ces richesses et Yverdon-les-Bains est en mesure d'offrir à ce musée l'écrin dont il a besoin. Le Parc des Rives serait le lieu idéal pour l'accueillir.

Par voie de conséquence, le groupe radical et le groupe libéral présentent le vœu suivant :

La Municipalité est invitée à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès des autorités cantonales en vue de favoriser l'implantation du future Musée cantonal des beaux-arts sur les rives du lac ou sur tout autre emplacement qu'elle jugerait opportun.

Monsieur le Président :

Donc, si je vous entends bien, votre intervention, comme je l'ai appelée au début, est un vœu à l'adresse de la Municipalité au sens de l'article 66 de notre règlement.

Madame la Conseillère Gloria CAPT :

Absolument, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Le refus des Vaudois d'accueillir le Musée cantonal des Beaux-Arts sur le site de Bellerive a réveillé l'appétit de nombreuses personnes, mais aussi de nombreuses régions du canton. En effet, Lavaux est en train de préparer un projet, La Côte également, cette proposition tombe donc à pic dans ce contexte. Il est important que la Ville d'Yverdon se positionne et je salue la proposition du groupe radico-libéral.

D'ailleurs, mardi matin les cinq députés yverdonnois ont décidé de se mobiliser pour lancer une action commune destinée à rassembler l'ensemble des groupes politiques du Conseil, avec la bénédiction de notre député Syndic. L'idée de déposer une résolution ce soir a donc fait son chemin. Si vous avez lu le 24 Heures de ce matin, vous aurez compris de quoi je parle. La résolution que je pensais développer d'ici quelques minutes a pour objectif que la Ville exprime d'une seule voix sa volonté de faire valoir ses différents atouts dans la perspective d'accueillir le futur projet.

La résolution dont je viens de parler est cosignée par des membres des partis UDF, Solidarité-Ecologie, Socialiste, UDC et Vert. Il faut regretter qu'un groupe politique ait décidé de faire cavalier seul. Néanmoins, et sans trop m'avancer par rapport aux cosignataires de la résolution, je vous invite à dépasser les clivages politiques, à montrer un visage uni en soutenant la résolution du groupe radico-libéral et ainsi je renoncerai à développer et déposer ma résolution.

Il va de soi, et nous devons bien entendu encore discuter d'une stratégie avec les députés yverdonnois, que nous ferons tout pour relayer au Grand Conseil cette volonté, manifestée non seulement par le groupe radico-libéral, mais par l'ensemble de ce Conseil, d'implanter le musée à Yverdon. Différentes interventions ont déjà été déposées, il s'agira vraiment de positionner Yverdon-les-Bains en tant que candidate pour accueillir ce musée cantonal des Beaux-Arts.

Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS :

J'abonde totalement vers ce qui vient d'être dit, juste un détail, Monsieur Laurent GABELLA n'avait-il pas déposé une motion il y a quelques temps pour créer un espace culturel en face d'anciennement Paillard ? On ne va pas discuter du lieu aujourd'hui, mais j'aimerais qu'on puisse inclure également cette motion, cela lui donnerait du poids. Merci.

Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Pour la richesse culturelle qu'un tel musée apporterait à Yverdon, pour le rayonnement international de notre ville, et pour rapprocher la ville du lac, le groupe UDF soutient cette résolution.

Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Le groupe UDC soutient aussi cette résolution et pourtant émettrait un vœu : c'est que le groupe radical-libéral émette son vœu non pas en son nom, mais au nom du Conseil communal.

Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :

La résolution n'a pas été déposée jusqu'à preuve du contraire. Je pense que cela serait l'occasion de la déposer au nom de tout ce Conseil communal sans appartenance politique identifié par cette résolution. C'est le meilleur moyen de véhiculer une idée comme celle-ci à laquelle j'adhère bien évidemment parfaitement et que je relayerai avec mes autres collègues y compris Monsieur le Syndic j'imagine au niveau du Grand Conseil.

Et je souhaite que l'on dépose cette résolution, qui pourrait être le vœu du parti libéral-radical au même titre que la résolution que Monsieur VENIZELOS pourrait nous lire.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Avis à tous les chefs de groupe et chefs de partis, les partis radical et libéral se réunissent tous les mardis avant la séance du groupe.

Mardi passé, Monsieur le Syndic nous a informés que Madame et Messieurs les députés allaient concocter quelque chose pour mardi prochain. Et nous, on a fait notre travail, on a décidé que etc. Ce n'était pas pour rentrer dans les Verts ou tous vos associés qui signent votre demande, mais c'était à faire en bonne harmonie et évidemment je rejoins Monsieur le Conseiller KERNEN qui dit qu'on va parler au nom du Conseil. Mais on pourrait en fin de soirée le mardi, se téléphoner, un coup de fil c'est si facile, et là on n'aurait pas eu ce petit couac qui a fait plaisir à 24 Heures évidemment ce matin.

Madame la Conseillère Gloria CAPT :

Je voulais me réjouir du fait que toutes les formations politiques sont toutes du même avis manifestation et je ne peux que me réjouir de cette magnifique unanimité et naturellement développer avec tous le monde une résolution ou un vœu, nous l'appellerons comme nous voulons, puisque Monsieur le Président a un petit souci avec le mot résolution, mais c'était un vœu. J'aurai aussi pu l'appeler résolution puisque je l'ai changé en vœu pour vous mais peu importe, cela revient au même. En tous les cas je me réjouis beaucoup de cette unanimité.

Monsieur le Président :

J'avais effectivement un petit souci. Monsieur VENIZELOS est intervenu sous la forme d'une interpellation, s'il y a une réponse de la Municipalité, nous pouvons la transformer

en une résolution à la fin de la discussion. Peut-être que tous le monde sera d'accord à ce moment-là.

Monsieur le Syndic Rémy Jaquier :

C'est évidemment avec un enthousiasme certain que votre Municipalité accueille cette discussion, ce projet, ce vœu, et certainement cette résolution unanime de l'ensemble de votre Conseil.

Vous vous en souvenez certainement, l'année passée, un mandat d'étude parallèle a été conduit par la Municipalité et le jury a décerné le premier prix à un bureau d'architectes et d'urbanisme qui se nomme Bauart basé à Neuchâtel, et ce lauréat avait notamment à prendre en compte dans son cahier des charges, un vœu de la Municipalité qui était le suivant :

Le périmètre à étudier qui se situe entre la Thièle, le Buron, le Centre-Ville et le lac doit pouvoir accueillir un projet de très grande envergure. Et je crois qu'avec le projet de Musée que vous évoquez ce soir, nous sommes parfaitement dans la ligne du vœu qui avait été émis par la Municipalité.

Ce vœu a bien sûr été relayé dans les travaux de son lauréat et je suis convaincu que, sans définir ce soir comme l'a dit Monsieur le Conseiller KLAUS l'endroit, il y a de multiples possibilités. Il y a les terrains de la commune ; il y a des terrains cantonaux et je suis convaincu que par rapport à d'autres villes de ce canton, les possibilités à Yverdon-les-Bains sont importantes.

Ainsi, au nom de la Municipalité, je vous invite Mesdames et Messieurs, à faire l'unanimité autour de cette résolution que nous ne manquerons pas de relayer au Grand Conseil. Quand je dis nous, je m'exprime au nom de Mesdames et Messieurs les Députés, qui ont d'ores et déjà discuté de cette problématique mardi dernier.

Monsieur le Président :

La discussion est toujours ouverte sur ce vœu, cette proposition de résolution.

Monsieur VENIZELOS, voulez-vous nous lire votre résolution ?

Madame la Conseillère Gloria CAPT :

Excusez-moi, Monsieur le Président, mais nous pouvons transformer notre vœu en résolution puisqu'il est déjà...

Monsieur le Président :

C'est vous qui décidez !

Madame la Conseillère Gloria CAPT :

Je propose puisque je l'ai préparé.

Dans la salle :

L'union fait la force !

Madame la Conseillère Gloria CAPT :

Bien sûr au nom du Conseil communal ! Je l'ai précisé.

Vous voulez que je vous relise le texte de la résolution ?

Monsieur le Président :

Volontiers.

Madame la Conseillère Gloria CAPT :

La Municipalité est invitée à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès des autorités cantonales en vue de favoriser l'implantation du futur Musée Cantonal des Beaux-Arts sur les Rives du lac ou sur tout autre emplacement qu'elle jugerait opportun.

Monsieur le Président :

La discussion est toujours ouverte, la parole n'est plus demandée.

Résultat du vote : la prise en considération de cette résolution, soit :
« La Municipalité est invitée à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès des autorités cantonales en vue de favoriser l'implantation du futur Musée Cantonal des Beaux-Arts sur les Rives du lac ou sur tout autre emplacement qu'elle jugerait opportun »
et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une belle unanimité.

Applaudissements

* * * * *

Une motion de Madame la Conseillère Laurence BALET (Circulation à vélos en ville-fiche A10/A15/F05/G05/G09)

Tout indique que la Municipalité désire promouvoir le vélo à Yverdon: article dans le journal "Bonjour" sur la mobilité douce, articles dans la presse et demande de crédit pour le Vélib. Je m'en réjouis !

Toutefois, la promotion du vélo nécessite plusieurs axes :

Le matériel à disposition : trouver un vélo (Il y a les magasins, la vente ATE/Pro Vélo et le Vélib où la ville participe).

Deuxièmement, le maintenir dans un état acceptable. Donc des endroits où parquer son vélo de manière sécurisée pour le retrouver en bon état à son retour, ce qui ne correspond pas tout à fait à la situation actuelle.

Et troisièmement, un endroit sécurisé qui donne envie d'y circuler. Donc un réseau cyclable cohérent. La Municipalité en est consciente, car elle réunit la Commission deux roues, qui a déjà fait un travail minutieux sur ce sujet. Cette commission a en effet élaboré plusieurs propositions d'amélioration du réseau cyclable sous forme de fiches plus ou moins complexes à réaliser. Ma motion de ce soir propose que nous mettions en œuvre 5 fiches, qui ne nécessitent que quelques coups de peinture jaune, judicieusement posés sur la route. Donc, elles ne sont pas en contradiction avec le projet d'agglomération et peuvent être réalisées rapidement et à moindre coût, pour une meilleure sécurité.

La motion demande à la Municipalité de réaliser les propositions de fiches A10, A15, F05, G05 et G09, soit :

Motion "5 coups de peintures pour les vélos"

Fiche A10 : rue de Montagny

Après le goulet pour le franchissement du Mujon, la rue de Montagny a l'avantage d'être très large et rectiligne. Cette rue est bordée d'un grand nombre d'immeubles locatifs, ainsi que d'une école enfantine et primaire. La mise en place d'une bande cyclable est simple et peu coûteuse.

Proposition de la fiche : Vu la largeur de la rue, une bande cyclable dans chaque sens y trouverait parfaitement sa place. Ceci permettrait, à peu de frais de créer un rétrécissement optique favorable à un respect des limitations de vitesse. Seules quelques places de parc, dans les abords du pont du Mujon, côté lac, pourraient poser quelques problèmes.

Fiche A15: rue de Chamblon

Cette longue rue rectiligne et très fréquentée ne comporte aucun aménagement cyclable particulier et cela même si elle est très fréquentée par les écoliers du collège de Fontenay et du Cheminet.

Proposition de la fiche : Peu de places de parcs sont situées sur les bords de cette rue. La réalisation de bandes cyclables sur les deux côtés devrait donc être possible. Par "l'étroitisation" de la rue qu'elles engendreraient, ces bandes auraient un effet ralentisseur sur la circulation automobile.

Fiche F05 : rue de la Maison Rouge

Cette rue est à sens unique dans la direction avenue Haldimand. Elle constituerait pourtant un itinéraire intéressant pour les cyclistes se rendant à la rue de la Plaine (et nettement plus sûr que par le goulet du château).

Proposition de la fiche : Autoriser la circulation des cyclistes dans les deux sens dans la rue de la Maison Rouge. Le débouché sur la rue de la Plaine n'est pas critique et cet itinéraire permettrait d'éviter le Carrefour rue du Casino/ rue des Remparts qui présente certains dangers pour les cyclistes. Pour sécuriser le débouché sur la rue de la Plaine, le marquage d'une bande cyclable avec cédez le passage est envisageable. Dans le même secteur, deux places de parc pourraient être déplacées de dix mètres (en face du n°4) pour faciliter les croisements voitures/vélos.

Fiche G05 : rue du Midi entre rue du Valentin et Roger-de-Guimps

La rue du Midi est dangereuse pour les cyclistes : la vitesse des voitures y est élevée et l'ouverture des portes des voitures stationnées sur le côté n'arrange pas la situation. Effectivement il n'existe pas de bande cyclable sur ce côté-ci de la route. Si le réaménagement de cette rue est un objectif à moyen terme, il n'en demeure pas moins que le marquage doit intervenir rapidement.

Proposition de la fiche : Marquage d'une bande cyclable sur le second côté de la chaussée, ce qui aura comme effet de réduire visuellement la largeur de la rue et, en conséquence, la vitesse des véhicules ; Révision des possibilités de parcage le long de la rue (emplacements, disposition, nombre de places)

Fiche G09 : chemin de la Sallaz

Sur le chemin de la Sallaz, le marquage des bandes cyclables s'arrête au niveau du pont de la ligne CFF en direction de Lausanne, et au niveau de la petite passerelle en direction de la Ville.

Proposition de la fiche : Compte-tenu de l'augmentation des activités sur le site d'Y-Parc et de l'implantation de nouveaux commerces dans le secteur de la route de Lausanne, la sécurité des cyclistes doit être améliorée sur le chemin de la Sallaz. Il convient de prolonger les deux bandes cyclables jusqu'à la route de Lausanne, permettant ainsi de se "raccorder" à celles déjà marquées sur cette route.

Monsieur le Président :

Nous sommes donc en présence d'une motion au sens de l'article 62 et une demande de renvoi à la Municipalité au sens de l'article 64.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion :**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je vais essayer de répondre d'une façon plus courte si c'est possible que la question. J'aimerais dire que cela me semble difficile de traiter des fiches par le biais de motion. Les fiches élaborées par la Commission deux-roues sont un sacré travail. Il y a des dizaines de fiches et imaginez si on les passe toutes par le biais de la motion, cela va être extrêmement compliqué, d'autant plus que c'est difficile de se rendre compte en plénum comme cela, des incidences que cela peut avoir. En plus de cela, les fiches ne sont pas forcément applicables en tant que telles, même si pour certains cas, j'en conviens Madame la Conseillère, on peut résoudre le problème par l'application de quelque peinture.

Les fiches dans l'esprit de la Commission deux-roues et de la Municipalité sont aussi un outil de travail. Ce sont des éléments qui sont répertoriés comme étant des éléments à améliorer avec des appréciations de coûts plus ou moins élevés. Cela veut dire aussi que ce sont des éléments de travail pour les services techniques, notamment, et la Municipalité, quand il y a des travaux dans un secteur de la ville. Quand il y a des travaux envisagés dans une rue, les services sont invités à ressortir ces fiches pour voir

dans quelle mesure on peut appliquer les réflexions qui ont été faites en vue d'une amélioration.

Alors je prends volontiers acte des cinq fiches en question sur la quelque dizaine de fiches qui existent, pour voir si c'est possible d'améliorer la situation.

J'aimerais quand même, puisque j'ai eu le texte cette après-midi, mais que je n'ai pas eu le temps de le traiter et que je l'ai lu ce soir, vous donner quelques appréciations sur les cinq fiches qui sont citées.

La rue de Montagny, c'est déjà à l'étude. La rue de Chamblon, cela a été validé par la Commission deux-roues. La rue de la Maison-Rouge, cela a été considéré par la Commission deux-roues comme étant dangereux, en l'état et à l'heure actuelle de faire un bidirectionnel et, pour y passer tous les jours, je peux vous dire qu'effectivement c'est extrêmement délicat d'imaginer que les cyclistes puissent venir en sens inverse. La rue du Midi, cela a été validé par la Commission deux-roues et puis le chemin de la Sallaz, c'est compris dans les travaux qui sont à l'étude et qui sont proposés au Conseil.

Sur les cinq cas qui sont cités et relevés ce soir, il y en a largement la moitié, voir plus, qui sont déjà traités par biais de la Commission deux-roues et je me réjouis d'ailleurs qu'il en soit ainsi. C'est pour cela qu'en fonction de ce que je viens de dire, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à accepter les interventions de Madame la Conseillère BALET, mais pas sous forme de motion puisque c'est beaucoup trop contraignant pour des éléments qui sont soit déjà traités, soit déjà résolus soit en route.

Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER :

Je suis aussi très sensible, vous le pensez bien, à la problématique des deux roues à Yverdon. Cependant, je pense que la motion va un peu loin et un peu fort. On transforme carrément une rue dans sa fluidité si on y installe du jour au lendemain deux bandes cyclables alors qu'il n'y en a pas. Je pense qu'il faut laisser l'appréciation à ceux qui sont sur le terrain pour le faire et je suis content d'entendre Monsieur CARRARD qui dit que ces objets sont en cours de traitement.

Madame la Conseillère Laurence BALET :

J'entends que vous êtes en train de travailler sur ces fiches et qu'heureusement, cela avance, mais pourquoi est-ce qu'on ne les applique pas alors ? Cela fait un petit moment que certaines sont là. Je n'ai pas envie de transformer ma motion et je la maintiens.

Monsieur le Syndic Rémy Jaquier :

Tout d'abord, je réitère les préoccupations de Monsieur le Municipal CARRARD, ce sont les préoccupations de l'ensemble de la Municipalité. On ne doit pas plaisanter avec la sécurité notamment des deux roues. Mais vous l'avez entendu, un certain nombre d'étude sont en cours, ce qui montre que la Municipalité ne néglige pas cette problématique, mais quand il s'agit de mettre en œuvre des mesures pour faciliter la mobilité douce dans notre ville, ces mesures sont souvent combinées avec des travaux plus importants.

Vous parlez de la rue de la Maison Rouge. On le sait, cette rue doit faire l'objet de travaux importants, notamment en infrastructure, pour ses canalisations. On a parlé de la rue du Midi-Roger de Guimps, la Municipalité a déjà vu plusieurs fois un projet intéressant à ce sujet, un crédit pour le chemin de la Sallaz vous a été demandé, ce qui montre bien que la Municipalité prend ses responsabilités.

Alors, je pense qu'on pourrait entendre une motion si elle ne prenait pas ses responsabilités. A ce titre-là, ce serait une sorte d'électrochocs à l'égard de l'exécutif en leur disant maintenant prenez vos responsabilités ; je crois que ce n'est pas le cas Mesdames et Messieurs.

Je suis convaincu que le postulat permettra à votre exécutif de mettre des priorités en fonction de ses projets engagés, mais également d'examiner les fiches que vous avez citées qui sont pas nécessairement incluses dans un projet en général, pour satisfaire rapidement ces soucis de sécurité qui sont l'affaire de tous. Je vous invite donc, au nom de la Municipalité, à transformer cette motion en postulat.

Madame la Conseillère Laurence BALET :

Et bien d'accord, je me rallie à votre proposition, et je transforme en postulat.

Monsieur le Président :

Nous sommes maintenant en présence d'un postulat, et de son renvoi à la Municipalité. La discussion est toujours ouverte sur ce point.

La parole n'est plus demandée.

Résultat du vote : la prise en considération de ce postulat, soit : «Circulation à vélos en ville-fiche A10/A15/F05/G05/G09) » et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à l'unanimité moins 1 voix et 1 abstention.

Une question de Madame la Conseillère Carmen TANNER (Ecoquartier/ Coteau Est)

Mon intervention de ce soir n'a rien de spontanée et ce n'est pas une surprise, puisque j'avais déjà annoncé mes intentions lors du dernier Conseil, mais je réitère ma question à la Municipalité. J'aimerais savoir si la Municipalité a des éléments de réponses quant à ma question sur un écoquartier au Coteau Est ainsi que sur sa stratégie face aux quartiers durables.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

J'aimerais tout d'abord remercier Madame la Conseillère TANNER pour la question qui est intéressante et j'aimerais aussi remercier Madame LECHMANN qui m'a fait parvenir une documentation qui était très utile. J'aimerais aussi vous dire que le service de l'urbanisme et des bâtiments et par conséquent la Municipalité, s'intéresse de très près aux écoquartiers. Ce n'est pas un hasard, c'était avant que vous m'ayez posé la question sauf erreur Madame la Conseillère que La course d'école du Service de l'urbanisme et des bâtiments de cette année était un voyage d'étude à Fribourg-en-

Brisgau pour visiter le Quartier Vauban, qui est un quartier de référence en matière d'écoquartier. C'est la première remarque.

La deuxième remarque, c'est que nous avons à Yverdon-les-Bains deux portions de territoire qui sont propices pour développer une démarche de qualité qui vise à créer un quartier durable. Ce sont le quartier du Coteau Est et l'espace entre la Gare et le Lac.

Ces portions de territoire sont intéressantes parce qu'elles sont en majorité en mains des pouvoirs publics, canton ou commune, ce qui permet de préserver une excellente maîtrise foncière.

Les éléments principaux du Coteau Est, c'est celui dont je vais parler parce que le travail au Coteau Est est largement plus avancé que l'espace Gare-Lac qui a fait l'objet d'un mandat d'étude parallèle. Les éléments principaux du Coteau Est sont les suivants :

- Tout d'abord, un standard de construction Minergie ou Minergie P ;
- Un concept énergétique global sur tout le périmètre pour la production de chaleur, cela en collaboration qu'on peut imaginer avec le bâtiment de la HEIG-VD ;
- Des espaces verts et des espaces publics qui favorisent la biodiversité et les relations entre habitants ;
- La gestion des eaux de pluie qui favorise la perméabilité des sols et la récupération des eaux ;
- La mixité sociale et fonctionnelle dans tout le quartier ;
- Une excellente desserte des transports publics et de la mobilité douce – AggloY – ce qui permet de prévoir un nombre de places de stationnement inférieur aux normes VSS ;
- Une rue de desserte avec modération du trafic ;
- La mise en place d'une démarche participative.

Jusqu'à présent, à Yverdon-les-Bains, le terme d'écoquartier n'a pas réellement été utilisé pour chacun des projets. C'est un peu comme M. Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir, la Ville souhaite faire de l'écoquartier sans utiliser la dénomination. Pour chacun des projets une démarche de qualité a été entreprise afin de fixer des exigences en matière environnementale, sociale et de mobilité, exigences qui vont nettement plus loin que le minimum légal. On applique, en d'autres termes, le principe selon lequel un écoquartier ne traite pas que des questions de logement. Autrement dit, habiter c'est bien plus que simplement se loger.

On rappelle aussi qu'il n'y a pas de liste qui définit les exigences à remplir pour obtenir le label écoquartier. L'écoquartier doit répondre à des principes qui favorisent le développement durable, mais cela peut s'obtenir au travers de plusieurs types de mesures qui sont déjà initiées dans nos projets, à savoir :

le standard Minergie, le concept énergétique global qui intègre par exemple la source d'eau chaude Arkina, les espaces verts favorisant la biodiversité et les espaces publics de qualité, la mixité sociale et fonctionnelle, la maîtrise du stationnement, le concept de circulation favorisant la mobilité douce et les transports publics, la mise en place d'une démarche participative.

En conclusion, on estime, mais peut-être pourriez-vous trouver qu'il faut faire davantage, à ce stade de nos réflexions, que nous sommes en bonne voie pour réaliser des nouveaux quartiers exemplaires que l'on peut, si on le souhaite, appeler écoquartiers.

On admet que les écoquartiers ne sont ni une utopie intellectuelle, il en existe ailleurs en Europe ; ni la panacée universelle pour réparer ce qui a été mal construit ; ni une communauté de marginaux, comme certains l'ont prétendu, la mixité sociale est une des aspirations centrales des écoquartiers ; ni une ville privée, parce qu'un écoquartier ne vit pas en autarcie, mais veille à rester reliée au tissu urbain alentour. Il vise à créer un lien social fort entre les habitants. Il est l'expression de l'urbanisme durable.

Il faut aussi savoir que l'écoquartier a un coût et que, s'il y a des pistes pour dépasser cet obstacle, il reste à faire un bilan entre ces coûts et les diverses économies que les écoquartiers permettent de réaliser.

En bref, si vous me permettez, la Municipalité devra prendre des décisions parce que les écoquartiers s'écartent des normes réglementaires et légales, parce qu'ils induisent des éléments tout à fait nouveaux. Nous estimons qu'un peu, sans le dire, on essaie dans le secteur du Coteau Est et on essaiera dans le secteur Gare-lac, de faire des quartiers qui se rapprochent le plus possible des écoquartiers. Encore une fois, la définition n'existe pas. Nous visons en tous cas à faire en sorte que les principes que je viens d'évoquer soient respectés.

Madame la Conseillère Carmen TANNER :

Je tiens à remercier Monsieur TREYVAUD pour ses réponses. Je suis étonnée en bien par ce projet, je dois l'avouer. Le pas à franchir pour un quartier durable est tellement minime qu'il serait dommage de ne pas le faire. C'est pourquoi, ce soir, je vais déposer une motion intitulée « Motion pour un écoquartier au Coteau Est » et voici le contenu :

Le projet de la Municipalité pour le quartier Coteau Est est prometteur. Nous saluons l'initiative, mais nous pensons que le pas à franchir pour un quartier durable est minime.

Dans un quartier durable, il y a la gestion de l'eau, une réflexion poussée sur la mobilité, une attention particulière sur les espaces verts et publics, la mixité sociale, la participation des différents acteurs concernés, habitants, collectivités publiques, promoteurs dans le processus d'élaboration du projet, etc, etc... Toutes ces dimensions devraient être prises en compte dans un projet de quartier novateur, un quartier durable, ou plus communément appelé : écoquartier.

Nous pensons que la ville d'Yverdon-les-Bains a plusieurs intérêts à développer un écoquartier au Coteau Est :

Premièrement, ce quartier sera une vitrine pour la ville d'Yverdon-les-Bains, et reflétera une image positive et innovante de la ville. Les écoquartiers représentent maintenant le symbole d'une évolution consciente et consciencieuse de la société.

Deuxièmement, ce quartier sera également un projet intéressant pour les promoteurs. Chaque nouveau quartier de ce type est une véritable mine d'or pour les investisseurs, tant la demande est forte. Ils sont littéralement pris d'assaut dès leur vente. Pour rappel, on trouve ce type de quartier en Romandie seulement à Genève, Lausanne, Renens et Neuchâtel. Yverdon a véritablement une carte à jouer dans le « marché du durable ».

Finalement, ce projet permettrait d'intégrer des critères environnementaux à l'édification d'un quartier. En effet, si tous les habitants sur terre avait le même rythme de vie que nous, Conseillers communaux, nous aurions besoin de trois planètes pour vivre alors qu'un habitant d'un écoquartier en a besoin que d'une, le plus souvent.

Pour toutes ses raisons, le groupe des Verts et moi-même vous proposons de suivre notre motion qui demande à la Municipalité de concevoir un écoquartier sur les terrains dits du Coteau Est, cela de concert avec la population concernée, les professionnels de la construction et de l'urbanisme durable, les entreprises locales novatrices et les partenaires académiques d'Yverdon.

Monsieur le Président :

Nous sommes donc en présence d'une motion au sens de l'article 62, avec une proposition de renvoi à la Municipalité au sens de l'article 64.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion :

Monsieur le Conseiller Claude-Alain ROMAILLER :

Je ne me prétends pas « vert », je ne suis pas de ce groupe, mais je pense que je fais tout mon possible pour vivre en communion avec la planète. Je regrette vraiment qu'on veuille imposer règlements sur règlements et qu'on oblige les choses. Monsieur TREYVAUD a très bien présenté ce qui est envisagé. Tous le monde est conscient qu'il y a un travail à faire, que ce soit en tant qu'individu ou en tant que commune. Et je trouve regrettable qu'on veuille remettre des règlements ; je pense qu'il y a du bon sens ; on a des gens compétents et je pense qu'il ne faut pas entrer en matière sur cette motion.

Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Monsieur TREYVAUD l'a rappelé, l'écoquartier n'est pas un label. Donc, en acceptant cette motion, vous n'allez pas inciter la Municipalité à respecter un règlement puisqu'il n'y en a pas, puisque ce n'est pas un label.

Il y a par contre des critères d'évaluation, un état d'esprit dans la construction de ces quartiers. Je crois que si la Municipalité ne saisit pas l'occasion de développer un projet exemplaire sur les terrains sur lesquels elle a une maîtrise foncière, elle ne le fera jamais.

Madame la Conseillère Carmen TANNER :

Je voulais aussi répondre à cette intervention en disant que ce n'est pas un règlement qu'on impose au Conseil communal et à la Municipalité, mais un projet, un projet d'avenir. J'ai quelques chiffres avec moi pour vous dire à quel point il y a des économies de CO₂ à faire autour d'un écoquartier : par exemple, on réduit de 90% le chauffage, de 70% la consommation énergétique et de 75% le volume des déchets. C'est énorme ! On va beaucoup plus loin !

Monsieur le Conseiller Jean-Luc RAYMONDAZ :

Je vous invite à voter contre cette motion. Laissons notre Municipalité travailler, je crois que cela a été bien expliqué ; elle va dans ce sens, mais arrêtons de mettre des contraintes partout, s'il vous plaît.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

J'hésite beaucoup à vous suggérer d'accepter cette motion parce qu'elle pourrait avoir des aspects trop contraignants alors que la Municipalité fait preuve de très bonnes intentions pour aller dans le sens souhaité par Madame la motionnaire.

Nous ne souhaiterions pas être prisonniers d'une motion qui nous contraindrait à définir ce qu'est un écoquartier. Comme l'a rappelé Monsieur Vassilis VENIZELOS, il n'y a pas de label pour définir ce qu'est un écoquartier. On pourra toujours nous faire observer que nous ne sommes pas en train de vous présenter un véritable écoquartier parce qu'il aurait fallu présenter autre chose, etc.

Nous préférierions qu'à l'occasion de l'examen du règlement qui sera présenté à votre Conseil pour le plan directeur localisé des Rives du lac, vous puissiez intervenir pour, si le projet qui vous est soumis par la Municipalité ne vous convenait pas, l'orienter d'avantage dans un sens ou dans un autre.

Cela vous permettrait de façon concrète d'intervenir au moment même où vous décidez du règlement et d'influer en quelque sorte sur le caractère : développement durable, participation au concept énergétique, etc. de l'écoquartier. Vous pourriez faire de l'écoquartier dans le concret, si on peut le dire ainsi, au moment même de l'élaboration du règlement. Je préférerais que Madame la Conseillère transforme sa motion en postulat, ce qui permettrait à la Municipalité de maintenir le cap qu'elle a décidé de suivre en faisant en sorte que nous créions au Coteau Est et entre Gare et lac, des quartiers d'habitations qui soient véritablement des écoquartiers ou allant dans le sens de ce qu'est un écoquartier.

Maintenant, il ne faut pas s'illusionner non plus. Il ne faut pas dire que l'on ne fait que des économies en réalisant des écoquartiers. Si je prends le dossier n°18 « écoquartier, l'habitat du futur » de l'institut de Géographie de l'Université de Lausanne, on peut lire sous la rubrique « surcoût d'investissement » : les investissements supplémentaires sont de l'ordre de 6 à 12% pour des maisons basses énergies etc. Il y a des charges qui sont relativement importantes. Le même dossier contient aussi des pistes pour faire en sorte que ces charges soient compensées par des économies qui peuvent être réalisées, mais on ne peut pas d'emblée dire qu'on a trouvé, avec les écoquartiers le moyen de construire bon marché. L'étude en question dit même que : les surcoûts se répercutent actuellement sur le prix du logement ; il s'ensuit des prix d'achat ou des loyers considérés comme peu accessibles pour la moyenne de la population.

Cela signifie, en d'autres termes, que même si la Municipalité souhaite avoir une accessibilité et une mixité sociale, une participation, une qualité de vie, une réduction du trafic, bref tout ce qui va dans le sens d'un écoquartier, il y a des problèmes qui doivent être résolus. Ainsi, il paraît à la Municipalité qu'il vaudrait mieux les résoudre non pas contraints par une motion, mais en bénéficiant d'une certaine liberté, vous-mêmes ayant la possibilité cas échéant de faire appliquer ces notions au niveau de l'adoption du règlement.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Une question à Madame la Conseillère Carmen TANNER ou à Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD : là où il y a des prés, des champs, au Coteau Est, j'ai un ami qui a des vaches ;alors j'ai beaucoup de soucis parce que vous savez que quand les vaches font des vents, cela amplifie le CO2. Alors est-ce qu'on va supprimer les vaches ou supprimer les champs ?

Madame la Conseillère Carmen TANNER :

C'est ma dernière intervention, promis, juré, avant votre vote. Je ne me prononcerai pas sur la question de Monsieur Jean-Hugues SCHULÉ, mais il s'agit bien de méthane.

Je tiens à répondre à Monsieur le Municipal, je ne vais pas transformer ma motion en postulat, je la garde telle quelle. Je regrette juste, et ce sera mon mot de la fin, que vous le voyez comme une contrainte. Moi, je vous invite à la regarder plutôt comme une ouverture, une ouverture positive et une ouverture d'esprit.

Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOUD :

Je crois que personne ne voit cela comme une contrainte, tout le monde comprend, et je crois qu'autant à gauche qu'à droite, nous sommes tous soucieux de vos préoccupations.

La réponse est dans votre demande de motion : la motion est une contrainte, alors que le postulat, justement, permet de travailler dans votre sens. Vous allez mettre une contrainte beaucoup trop forte avec la motion. C'est l'interprétation des mots, c'est ce nouveau règlement qui le permet, et je prendrai les mots de Monsieur le Syndic tout à l'heure : des fois il faut secouer notre Municipalité, mais là, en l'occurrence, nous avons vraiment l'exemple qu'il n'y a peut-être même pas besoin de la secouer tant que cela puisque le travail est déjà commencé et ces réflexions sont déjà faites. La contrainte c'est vous qui l'imposer en demandant une motion.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée.

Résultat du vote : la prise en considération de cette motion, soit : « motion pour un écoquartier au Coteau Est » **et son renvoi à la Municipalité sont refusés** par 44 voix contre, 40 pour et 8 abstentions.

Une question de Monsieur le Conseiller Daniel BERCHER (Patinoire de ville-PR08.56PR)

Cela concerne le préavis PR08.56PR du 14 novembre 2008, 2^{ème} série de Compléments au budget 2008. En première page, sous le chiffre 101.3650 « aides diverses » : « location d'une patinoire mobile pour la période de Noël (par la décision municipale du 21 Août 2008) crédit complémentaire de Fr. 44'800.--. »

Ma question est la suivante :

Selon l'article de presse du Journal « La Région » du 26 novembre 2008, sous le titre « la patinoire de ville fait place à l'armée », pourriez-vous me dire si, dans le montant de location de Fr. 44'800.--, est compris le montage :

- 1) le 20 novembre 2008, début montage
- 2) le 25 novembre 2008, démontage pour la remise du drapeau du mercredi 26 novembre 2008.
- 3) Le 27 novembre 2008, remontage de la dite patinoire.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Il peut arriver d'avoir quelques couacs. La Municipalité a autorisé l'armée à faire sa prise de drapeau proche du montage de la patinoire. Les deux autorisations au niveau de la Municipalité ont été données et gérées par la Police du Commerce. Les temps de démontage, montage et de préparation n'ont pas été bien évalués et c'est de la responsabilité de la Police du Commerce, donc c'est une responsabilité directe qui m'incombe, et je m'en excuse.

Pour répondre en ce qui concerne les chiffres, après discussions avec les maîtres d'état fort compréhensifs, il va y avoir environ Fr. 700.-- de plus-value pour la manœuvre en question, Monsieur le Conseiller, mais nous avons constaté que nous avons quelques rentrées supplémentaires au niveau de la publicité qui vont compenser largement ce petit couac. Il peut y avoir des fois des passages un peu difficiles, au niveau de la construction notamment, secteur que je connais, il y a des fois des imprévus, des couacs, c'est rare par contre que nous fassions la une du journal local. Visiblement c'est quand même le cas ce soir puisqu'on a l'occasion d'en parler au niveau du Conseil communal.

Encore une fois, mes excuses répétées au nom de la Municipalité et du Service. Pour ce qui est des surcoûts, ils sont englobés, voir relativement faibles.

Une question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Rapports Police et Pompiers)

Les policiers, les sapeurs-pompiers font un travail remarquable. On sait que chaque année sont organisés des rapports retraçant l'activité annuelle de chacun au service de la population. Ces rapports auront bientôt lieu, je suppose ; merci de nous en donner les dates, car l'engagement de ces deux services sont exemplaires et méritent d'être connus de ce Conseil et de la population.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

C'est volontiers que je vous rappelle les dates : le rapport de Police a lieu le vendredi 12 décembre, le rapport du SIS le vendredi 19 décembre, donc tous ces vendredis sont fort occupés. J'en profite pour rappeler que le vendredi 5 décembre, c'est-à-dire demain, il y a l'inauguration de la célèbre patinoire.

Des remerciements de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Calendrier des lotos USLY-Journal Bonjour)

A Monsieur le Syndic en particulier. On fête aujourd'hui le 30^{ème} anniversaire du Journal Bonjour. Nous voulions vous remercier, au nom de la population et des sociétés locales, d'avoir enfin publié le calendrier des lotos et cela est dû aussi à la persévérance de notre Municipal Monsieur CARRARD qui est président de la commission des lotos. Alors merci à vous le Syndic et à la Municipalité.

* * * * *

Une question de Madame la Conseillère Emilienne WAGNIERE (Panneaux d'affichage avis mortuaires)

J'ai constaté que plusieurs tableaux d'affichage concernant les avis mortuaires ont été supprimés à divers endroits de la ville soit :

- Rue des Cygnes
- Rue du Milieu
- Rue du Cheminet

Ces tableaux d'affichage sont d'utilité publique, pourriez-vous me donner la raison de ces suppressions.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je n'ai pas directement la réponse, Madame la Conseillère. Je sais qu'il était question, à un moment donné, de tous les supprimer. Il y en a quelques-uns qui ont visiblement résisté. C'est volontiers, si vous êtes d'accord, que je me renseignerai et vous donnerai une réponse beaucoup plus détaillée lors d'un prochain Conseil et certainement la semaine prochaine.

* * * * *

Une intervention de Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOU (Prix du gaz)

Je ne sais pas si c'est la chaleur de la salle, mais j'aimerais parler un peu d'énergie.

Il y a quelques mois nous avons dû, et je le comprends, augmenter d'une manière assez importante, le prix du gaz, étant donné la hausse du prix du pétrole qui a atteint 140 dollars au baril. Je n'ai pas regardé le cours aujourd'hui parce que cela ne m'intéresse pas trop, mais je sais qu'il est 46 dollars de moins. Tout en sachant que le prix du gaz est en rapport avec le prix du pétrole, mais ne change pas aussi rapidement, c'était encore dans le Matin Bleu aujourd'hui, j'aimerais juste poser la question à Monsieur le Municipal s'il est prévu de réadapter le prix du gaz par rapport au prix du pétrole qui va sûrement baisser.

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Effectivement, vous l'avez dit assez clairement, le prix du gaz suit le prix du pétrole par paliers plus plats mais plus longs, ce qui fait que forcément il monte moins vite mais il descend aussi un petit peu moins vite.

Les informations que nous avons reçues cette semaine encore au Service des Energies de notre fournisseur en gaz de la Société Gaznat sont assez réjouissantes. Nous voyons que nous avons commencé à entamer la descente du prix du gaz. Nous n'avons pas encore eu le temps de préparer un rapport à la Municipalité pour faire le calcul financier par rapport à ces événements et le service compte faire les calculs et propositions avant la fin de l'année pour la Municipalité.

Ce qu'il est important de savoir, tout d'abord, c'est que si certains citoyens et clients considèrent que la ville d'Yverdon-les-Bains vend son gaz de manière outrageusement chère, nous nous trouvons malgré tout, si nous faisons un benchmarking au niveau des différents distributeurs de gaz, à un niveau très raisonnable, puisque nous sommes en dessous de Lausanne et en dessous de la plupart des autres sociétés. J'ai les chiffres mais il fait suffisamment chaud pour que je ne vous abreuve pas de chiffres. Par contre ce qui est intéressant, c'est qu'il y a eu des réactions suite à une annonce de Lausanne qui dit qu'elle va baisser un peu son prix du gaz. Etant donné qu'elle est 4 ct plus chère que nous, elle est à 14ct10 tandis que nous sommes à 10ct18, elle peut baisser encore un moment, elle restera plus chère que nous.

Concernant le GNC, le gaz naturel carburant, nous vendons ce gaz naturel à 99ct l'équivalent litre d'essence, ce qui fait que nous sommes la station service de gaz naturel carburant la moins chère de Suisse. Donc il n'y a pas d'exagération de la Municipalité par rapport à cela. C'était une chose qu'il fallait souligner.

Pour le calendrier, le SEY va effectivement faire des calculs financiers pour savoir s'il est possible d'effectuer une baisse. Nous avons également une réunion du Conseil d'administration Gaznat, dans laquelle la Municipalité dispose d'un siège que j'occupe, et en corrélation avec d'autres distributeurs de gaz nous allons demander à Gaznat d'adapter, de revoir ses prix à la baisse, ce qui fait que ce n'est pas impossible que je puisse annoncer quelque chose au nom de la Municipalité dès la semaine prochaine.

Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOU :

Une petite suggestion peut-être pour le futur, parce qu'on ne sait jamais trop ce qui va se passer avec ces prix qui montent et descendent.

Je crois que votre Service est équipé de systèmes de comptabilité analytique très performants et entre autre de programmes informatiques. C'est très bien que nous soyons moins chers que les autres, je ne le cache pas, et je ne pense pas que la Commune exagère ; mais serait-il possible à l'avenir, pour prévenir ces problèmes de hausse et de baisse, de délimiter au départ quelle doit être la marge de la Commune par rapport à la vente du gaz ? On sait qu'on a des coupes, on peut bien faire un petit bénéfice, je pense, et on sait qu'on doit arriver à tant. Peut-être avoir à ce moment-là un prix qui est fixé et par rapport à la facture finale de l'année, si on a peut-être trop demandé, d'avoir simplement une ristourne sur le consommateur par rapport à la marge qui aurait été fixée et par rapport à la hausse ou à la baisse du prix du gaz ?

Naturellement, si on a une hausse, il faudrait adapter le prix, c'est vrai, mais au moins cela permettrait de réagir peut-être plus rapidement que toutes les années. On a dû le faire exceptionnellement après 6 mois ce qui augmente des coûts puisque vous avez dû relever les compteurs.

Peut-être d'avoir un système d'analyse disant : on doit gagner tant sur le gaz, quand je dis gagner c'est parce qu'on a des frais, donc on doit dégager tant de frais et une fois qu'on les a payés, le surplus qui pourrait être dû à une baisse du prix du gaz pourrait être distribué sous forme de ristourne sur la facture de janvier ou de l'acompte de janvier. C'est une suggestion, pas une motion.

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Merci de votre extrême souplesse. Il faut savoir que nous avons des difficultés par rapport aux clients « ménage », qui sont quand même les clients les plus nombreux, parce que nous les relevons manuellement une fois par année, ce qui fait qu'il n'est pas toujours facile d'adapter fréquemment.

Il faut quand même le dire, nous avons dû adapter à la hausse le prix du gaz en juillet, ce qui est généralement très rare puisque nous attendons une année complète avant de réévaluer le prix du gaz. C'est-à-dire que si le prix du gaz augmente fortement, la Commune sert les dents jusqu'à la prochaine augmentation ; cela marche dans les deux sens, contrairement à ce que certaines personnes peuvent dire.

Par contre la proposition que vous avez faite est intéressante et je me permettrai de la soumettre au service financier du Service des énergies.

Une question de Monsieur le Conseiller Yves RICHARD (Sagreyg)

L'année 2008 arrive à son terme, de nombreux dossiers ont été traités dans ce Conseil communal plus ou moins rapidement, mais il y a encore un dossier qui est toujours un peu en travers de ma gorge, c'est le dossier Sagreyg.

Alors avant la fin de l'année est-ce qu'on pourrait avoir des renseignements : à quand le prochain préavis, afin que l'on puisse quand même décider et surtout boire de l'eau ! Nous avons les sources Arkina à présent, mais je ne crois pas que cela va suffire. Et, au moins renseigner la population qui attend quand même des réponses de la part de la Municipalité.

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Je vais être très précis, ce qui a été difficile jusqu'à présent dans ce dossier de la régionalisation de l'eau.

La Municipalité a validé ce matin le préavis définitif qui sera envoyé le 10 décembre à ce Conseil par courrier A. Vous le recevrez donc le 11 décembre, juste avant le Conseil, ou un peu plus tôt si vous repassez à la maison prélever le préavis dans la boîte aux lettres, ce qui vous permettra par exemple d'en discuter lors de la verrée de fin d'année !

Ce qui est important de savoir, c'est que la Municipalité a travaillé ferme sur ce dossier, avec les autres partenaires, de façon à présenter un projet qui puisse remporter l'adhésion de tous dans ce Conseil, puisque nous avons tenu compte de la plupart des remarques qui ont été abordées lors du dernier vote. Nous avons discuté avec les communes. Le projet que nous présentons est un projet de consensus qui peut être accepté par tout le monde et je ne peux que vous dire santé !

Monsieur le Conseiller Yves RICHARD :

Cela fait plaisir d'entendre cela de la part de notre Municipal Pillonel. On se réjouit de recevoir le préavis et que cette histoire d'eau soit enfin terminée !

Une question de Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET (Prix des compteurs - location / eau-gaz-électricité)

Je voulais intervenir suite à la question de Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOUD puisque j'ai moi-même été abordé par plusieurs habitants du quartier de la Vilette concernant les décomptes chauffage, et le prix du gaz.

C'est une situation un peu particulière parce qu'à la Vilette, nous avons un chauffage à distance qui est géré par une société qui facture les prestations à la gérance, qui elle refacture aux locataires. Donc c'est vrai qu'il y a un déficit d'information et de transparence, et certains locataires ont un peu regardé les prix cette année. Ils ont effectivement vu que le gaz avait passé de Fr. 4.97 en 2004 à Fr. 8.81 en 2008. Nous avons eu les explications, nous espérons que la Municipalité pourra faire pression sur Gaznat pour diminuer actuellement le prix du gaz.

Il y avait une autre question concernant la location des compteurs puisqu'on a vu qu'en 2006 la location des compteurs a passé à Fr. 1.75 par mois à Fr. 190.-- par mois. Monsieur le Municipal pourrait-il nous renseigner et nous expliquer exactement ce qui est facturé à la société, qui refacture ensuite à la gérance, qui refacture aux locataires.

Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :

Effectivement, dans le cas qui nous occupe, les clients du Service des énergies ne sont pas des locataires mais bien la gérance qui s'occupe d'un certain nombre de choses. Il y a deux éléments :

- Le premier élément, c'est que la gérance en question bénéficiait jusqu'à présent d'un tarif qui est interruptible, c'est pour cela qu'ils sont à 8.81 ct plutôt que 10.18 ct. C'est-à-dire que ce sont des clients qui bénéficient d'un prix avantageux à condition de pouvoir, le cas échéant, être coupé en hiver quand on a une demande maximale. Tous les clients peuvent demander le tarif interruptible à condition d'avoir une citerne à mazout pour pouvoir être interruptible et ne pas avoir froid pendant l'hiver.

En l'occurrence, cette gérance a dû faire des réfections sur sa citerne à mazout pour pouvoir maintenir ce tarif de gaz avantageux et elle les a vraisemblablement logiquement refacturées aux locataires. Comme ce n'est jamais facile de dire qu'on

a eu des frais, ce n'est pas impossible que, par glissement sémantique, elle ait insinué que cela soit les tarifs du Service des énergies qui ont augmenté de façon prohibitive.

- Pour le deuxième élément qui concerne le prix des compteurs, on se trouve avec le tarif interruptible dans les tarifs industriels. Jusqu'en 2006, nous pratiquions avec le Service des énergies la même chose qu'avec l'électricité et l'eau, c'est-à-dire que les gens qui souhaitaient se raccorder au gaz devaient payer une taxe de raccordement, qui était relativement élevée.

On s'est rendu compte que cela nuisait à la compétitivité du gaz, puisque finalement il fallait dépenser une somme importante avant d'avoir accès au précieux fluide. C'est pour cette raison que la Municipalité, sur le conseil du SEY, a renoncé pour les clients interruptibles et les gros clients industriels, à cette taxe de raccordement mais qu'il a augmenté la taxe d'abonnement. Qu'on soit bien d'accord. Il ne s'agit pas d'une taxe de Fr. 190.-- d'abonnement pour chacun des locataires, mais pour la centrale de chauffe qui doit être réparties au prorata des locataires.

* * * * *

Une intervention de Madame la Conseillère Catherine CARP (Chauffage de la salle du Conseil communal)

J'aurais juste une suggestion, si nous devons continuer à siéger dans cette pièce, je demande à la Municipalité de couper le chauffage quelques heures avant que nous rentrions, parce que c'est intenable.

D'autre part, j'aimerais demander aux membres de la Commission de gestion quelques minutes à la fin de cette séance pour que nous puissions fixer notre première séance.

* * * * *

Réponse de la Municipalité à la question de Madame la Conseillère Gloria CAPT (Don de la ville à Shkodra en Albanie)

Lors de la séance du Conseil communal du 6 novembre dernier, Mme la Conseillère CAPT a interpellé la Municipalité sur la participation de la Ville d'Yverdon-les-Bains à la mise en place d'une Agence de la démocratie locale (ADL) à Shkodra, en Albanie. Plus précisément, Mme la Conseillère posait les questions suivantes :

- Est-ce qu'il entre dans les attributions de la Municipalité de soutenir financièrement une ville étrangère et de s'occuper de sa vie politique ?
- Comment cette ville, Shkodra, a-t-elle été choisie ? Et comment le montant donné a-t-il été fixé ?
- Quelles sont les actions à venir qui ont été décidées par la Municipalité et quels sont les montants qu'elle entend encore verser à cette ville ?
- L'argent versé ne serait-il pas plus utilement investi dans des mesures d'intégration des étrangers à Yverdon-les-Bains ?

La Municipalité répond comme suit :

Les Agences de la Démocratie Locale (ADL)

Les 11 Agences de la Démocratie Locale, basées en Ex-Yougoslavie et dans le Caucase ont été créées par le Conseil de l'Europe en 1993 pour promouvoir la démocratie locale et les Droits de l'Homme. La méthodologie des ADL est basée sur la coopération internationale décentralisée : chaque ADL est composé d'un réseau de partenaires (collectivités territoriales et organisations non gouvernementales) qui mettent en place des projets de coopération concrets basés sur les besoins exprimés par les partenaires locaux et sur les compétences des partenaires internationaux. En ce qui concerne Shkodra, le réseau de partenaires est constitué des Villes de Shkodra, Brindisi (I), Fraize (F) et Yverdon-les-Bains, de la région des Pouilles (I) et de l'association des communes d'Albanie.

La grande force des ADL réside dans le fait

- qu'elles sont soutenues par des réseaux de villes, créant ainsi un tissu dense d'échange et de soutien, avec les villes hôtes des agences, mais également entre villes partenaires ;
- que les villes ne contribuent obligatoirement qu'au fonctionnement des ADL (5'000 euros/an), et qu'elles n'apportent de soutiens financiers complémentaires qu'en fonction des projets qui sont développés et/ou soutenus par les ADL ;
- que les structures des ADL permettent également et peut-être avant tout de mettre en commun des savoirs et des expériences, dans le domaine du développement des processus démocratiques au sens large (on pense notamment à la coopération transfrontalière, à l'égalité hommes - femmes, au développement durable, au développement économique local, ou à d'autres éléments de ce type-là)
- et enfin que l'Association des ADL assure le suivi et la coordination des processus mis en place. Elle garantit également l'approche méthodologique et assure un soutien logistique aux réseaux des villes et aux agences locales.

Les partenaires se réunissent une fois par année afin de définir les objectifs de l'ADL, d'évaluer les projets mis en place lors de l'année écoulée et de planifier les projets de l'année à venir.

Budget

Le budget de fonctionnement d'une ADL est d'environ 25'000 euros par année. Cette somme comprend les salaires, les voyages et les frais de fonctionnement. Habituellement, comme c'est notre cas, les collectivités territoriales paient 5'000 euros par année, mais il peut arriver cependant qu'une commune ou qu'un partenaire décide d'augmenter sa contribution en fonction de la situation du moment. L'argent est versé à l'agence locale via l'association, et non directement à la ville hôte comme je l'avais indiqué lors de la dernière séance.

L'Association des Agences de la Démocratie Locale (AADL)

L'Association des Agences de la Démocratie Locale (AADL) a remplacé le Conseil de l'Europe dans cette mission de suivre les ADL situées dans les Balkans et elle a un certain nombre de missions qui sont les suivantes :

- de coopérer au niveau international avec les autorités locales et la société civile

- de soutenir le processus d'intégration des pays d'Ex-Yougoslavie à l'Union Européenne
- de coordonner et soutenir le travail des ADL.
- de participer au développement de projets régionaux dans les zones d'action des ADL sur un certain nombre de thématiques.

Actuellement, les membres de l'AADL sont au nombre d'environ 150 issus de 19 pays différents. Pour information, les villes suisses membres de l'AADL sont Genève, Lausanne, Neuchâtel, Bellinzone et Yverdon-les-Bains.

En ce qui concerne plus précisément l'engagement de la Ville d'Yverdon-les-Bains

La Municipalité a été sollicitée à la fin de l'année dernière par l'AADL, suite au dépôt de la candidature de la Ville de Shkodra pour accueillir une ADL. Différentes discussions ont eu lieu au début de cette année, pour aboutir à un premier voyage en Albanie au mois de mars de cette année dont le but était de mesurer concrètement quelle pourrait être l'intérêt de notre Ville à devenir partenaire. Par la suite, différents contacts ont été pris avec des membres des communautés concernées (albanaise et kosovare) établies à Yverdon-les-Bains afin d'évaluer leur intérêt dans cette démarche.

Projets

Lors de la rencontre des 9 et 10 octobre derniers à Shkodra, les villes partenaires se sont entendues pour travailler en premier lieu sur des partages d'expériences dans les domaines suivants :

- la citoyenneté active et participation des habitants au processus de décision
- la coopération entre société civile et autorités locales
- les programmes européens existants
- les possibilités de financement des projets à venir.

Concrètement, cette première phase consistera essentiellement à réunir les partenaires et des représentants de la société civile pour discuter de ces différents thèmes et proposer des projets. Le financement de cette phase est d'ores et déjà assuré par le biais d'une contribution du Conseil de l'Europe pour un montant de 20'000 euros.

Par ailleurs, au début du mois de novembre a eu lieu une réunion des villes suisses partenaires d'une ADL. Considérant que les villes et communautés suisses ont beaucoup d'expérience sur le thème de la démocratie locale et participative, il y a été débattu de la possibilité de développer des projets transversaux dans le double objectif suivant :

D'une part, favoriser une meilleure intégration des immigrés (en particulier ceux qui proviennent des Balkans) en Suisse en les engageant dans un programme de construction de la démocratie locale et de la citoyenneté active dans leurs pays ;

Deuxième objectif : mettre en place des actions favorisant le développement de la société civile et le renforcement de la participation citoyenne et de la démocratie locale dans les pays des Balkans où sont situés les ADL.

A titre d'exemple, les thèmes suivants ont été évoqués : citoyenneté, participation, connaissance professionnelle, échange d'expérience portant sur les jeunes et les conseils des jeunes, etc.

Le projet pourrait également prévoir une intégration des immigrés avec une action « qualitative » de leur part, en les invitant à participer à des actions de coopération internationale pour le soutien à la démocratie locale dans leur pays d'origine. La Commission consultative Suisse-Immigrés, qui a été informée des démarches en cours, pourrait donc également devenir partenaire à part entière du projet.

Conclusions

Comme vous pouvez le constater, l'engagement de la Ville d'Yverdon-les-Bains dans ce programme ne s'est pas fait à la légère. Une procédure d'évaluation a été conduite afin de bien vérifier le sérieux des partenaires et du cadre proposé. Les perspectives offrent en outre l'opportunité de travailler sur la question de l'intégration des migrants dans notre ville selon une perspective très prometteuse. Notre participation à la création de l'Agence de la Démocratie locale s'inscrit donc très bien dans notre politique de développement durable.

* * * * *

Monsieur le Président :

Nous arrivons ainsi au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation, ainsi que le public de nous avoir suivi. Je me réjouis de vous retrouver le jeudi 11 décembre à 20h00 pour notre prochaine séance.

Il est 22h29. Je lève cette séance en vous souhaitant une bonne fin de soirée et un bon retour chez vous.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Pascal BLUM

Valérie OUTEMZABET

Président

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 décembre 2008

	Page
1. Appel	139
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2008	139
3. Communications du Président.....	140
4. Communications de la Municipalité	144
5. Préavis n° PR08.46PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 200'000.-- pour le rachat de la moitié des parts de la Société Implenia Développement AG dans la copropriété du PST (Parc scientifique et technologique) 📖 Monsieur Vassilis VENIZELOS, Président de la Commission des affaires IMMOBILIÈRES, rapporteur.....	145
6. Préavis n° PR08.47PR concernant la fixation de la rente annuelle de deux droits de superficie dans la zone d'activité des Champs-Lovats. 📖 Monsieur Vassilis VENIZELOS, Président de la Commission des affaires immobilières, rapporteur	146
7. Préavis n° PR08.48PR concernant l'abrogation du règlement communal sur la fourniture d'électricité, en raison de l'adoption de nouvelles conditions générales relatives au raccordement, à l'utilisation du réseau et à l'approvisionnement en énergie électrique de la commune d'Yverdon-les-Bains. 📖 Madame Laurence BALET, rapportrice.	148
8. Préavis n° PR08.49PR concernant la création de la société Energie Naturelle Mollendruz SA et l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr.15'000.-- pour la souscription d'actions de cette société. 📖 Monsieur Laurent GABELLA, rapporteur.....	149
9. Nomination de la Commission de gestion pour l'année 2009.....	150
10. Propositions individuelles et interpellations.	152
10.1 Une intervention de Monsieur le Conseiller Dino PETIT (Doléances sur la commission du PR08.17PR).....	152
10.2 Une question de Monsieur le Conseiller Jean-Yves GUYON (Deux passages pour piétons)	156
10.3 Une intervention de Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Demande d'augmentation de subventions Croix-Rouge pour l'aide au maintien à domicile des personnes âgées ou gravement atteintes dans leur santé).....	157

10.4	Un postulat de Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Pour un diagnostic énergétique des bâtiments de la Ville).....	160
10.5	Une intervention de Madame la Conseillère Gloria CAPT (Musée des Beaux-Arts à Yverdon?)	162
10.6	Une motion de Madame la Conseillère Laurence BALET (Circulation à vélos en ville-fiche A10/A15/F05/G05/G09)	166
10.7	Une question de Madame la Conseillère Carmen TANNER (Ecoquartier/ Coteau Est).....	170
10.8	Une question de Monsieur le Conseiller Daniel BERCHER (Patinoire de ville- PR08.56PR).....	175
10.9	Une question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Rapports Police et Pompiers).....	176
10.10	Des remerciements de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Calendrier des lotos USLY-Journal Bonjour)	177
10.11	Une question de Madame la Conseillère Emilienne WAGNIERE (Panneaux d'affichage avis mortuaires)	177
10.12	Une intervention de Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOUUD (Prix du gaz).....	177
10.13	Une question de Monsieur le Conseiller Yves RICHARD (Sagreyg)	179
10.14	Une question de Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET (Prix des compteurs - location / eau-gaz-électricité).....	180
10.15	Une intervention de Madame la Conseillère Catherine CARP (Chauffage de la salle du Conseil communal).....	181
10.16	Réponse de la Municipalité à la question de Madame la Conseillère Gloria CAPT (Don de la ville à Shkodra en Albanie)	181